

L'AVENIR S'ÉCRIT À L'ÉCOLE



Dossier de presse
Rentrée 2025

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	2
ZOOMS	3
1 - La protection de l'enfance et les droits des enfants : une urgence _____	4
2 - Budget : d'autres choix sont possibles pour l'école _____	7
1 - UNE ÉCOLE POUR TOUS LES ÉLÈVES	10
1 - Les nouveaux programmes tournent le dos à la réussite de tous les élèves _____	11
2 - Plan "Filles et Maths" et inégalités de genre _____	13
3 - Evaluations standardisées, où en est-on ? _____	15
4 - Education prioritaire : une politique nationale menacée _____	17
5 - Temps scolaire, temps de l'enfant : quels leviers contre les inégalités scolaires ?	19
6 - Une école engagée dans la lutte contre les discriminations _____	21
7 - École inclusive : vraiment ! _____	23
2 - RESPECT ET RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNELS	25
1 - Le fonctionnement et la direction de l'école attaqués _____	26
2 - Concours avancé, formation remodelée _____	28
3 - Crise du recrutement : le recours aux personnels contractuels perdue _____	30
4 - Salaires et carrière : un nouveau rendez-vous manqué _____	31
5 - Égalité professionnelle, encore à conquérir _____	34
6 - Rénover le bâti scolaire, une urgence ! _____	36
7 - Santé au travail, un état d'alerte _____	39
8 - AESH, un vrai métier _____	41
3 - L'ÉCOLE EN CHIFFRES	43
1 - L'école en chiffres, rentrée 2025 _____	44
2 - Les inégalités sociales d'apprentissage _____	53
3 - Inégalités de genre dans les parcours scolaires _____	56
ANNEXE	58
La 24 ^{ème} édition de l'université d'automne _____	59

INVESTIR DANS L'ÉCOLE, C'EST CONSTRUIRE DEMAIN

L'école primaire publique participe, dès le plus jeune âge, à la formation des futurs citoyens et citoyennes.

Essentielle pour une société plus égalitaire, elle doit combattre les déterminismes sociaux pour contribuer chaque jour à l'émancipation individuelle et collective.

Pourtant la politique éducative menée ces dernières années va à l'encontre de cette ambition.

Contenus d'enseignement appauvris, priorité donnée à l'apprentissage de mécanismes opératoires au lieu de d'une réflexion, contrôle des pratiques enseignantes... sont autant d'évolutions tendant à renforcer les inégalités scolaires tout en niant la professionnalité enseignante.

Dans le même temps, l'affichage d'une école inclusive qui répond à l'ensemble des besoins des élèves ne résiste pas à l'examen de la réalité.

Alors que l'enquête de la FSU-SNUipp qui a recueilli plus de 67 000 réponses montre l'attachement des personnels à l'inclusion, elle pointe très clairement les carences de l'institution que ce soit en termes de structures, de personnels ou de formation. Une situation qui pèse

fortement sur les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

L'investissement dans l'école doit aussi s'accompagner d'une réelle revalorisation salariale rattrapant les pertes de pouvoir d'achat et permettant de reconnaître à leur juste valeur les métiers de PE comme d'AESH, essentiels à la société.

Parce que faute d'un réel engagement budgétaire, la situation de l'école publique continuera de se dégrader et la crise de recrutement s'installera durablement.

Fondé sur le principe du tous et toutes capables, le projet de la FSU-SNUipp, premier syndicat du primaire, répond à la nécessaire démocratisation de la réussite scolaire de l'ensemble des élèves et à une amélioration des conditions de travail des personnels des écoles.

Alors que la politique austéraitrice annoncée en cette rentrée s'inscrit en totale opposition avec les enjeux de l'école pour la société, la FSU-SNUipp estime qu'il y a urgence à mobiliser pour une autre école.

Parce que les élèves d'aujourd'hui sont les citoyens et citoyennes de demain, parce que l'avenir s'écrit à l'école.



©FSU-SNUipp

Aurélié GAGNIER
Parte-parole et co-SG
de la FSU-SNUipp



©FSU-SNUipp

Sandrine MONIER
Co-SG de la FSU-SNUipp

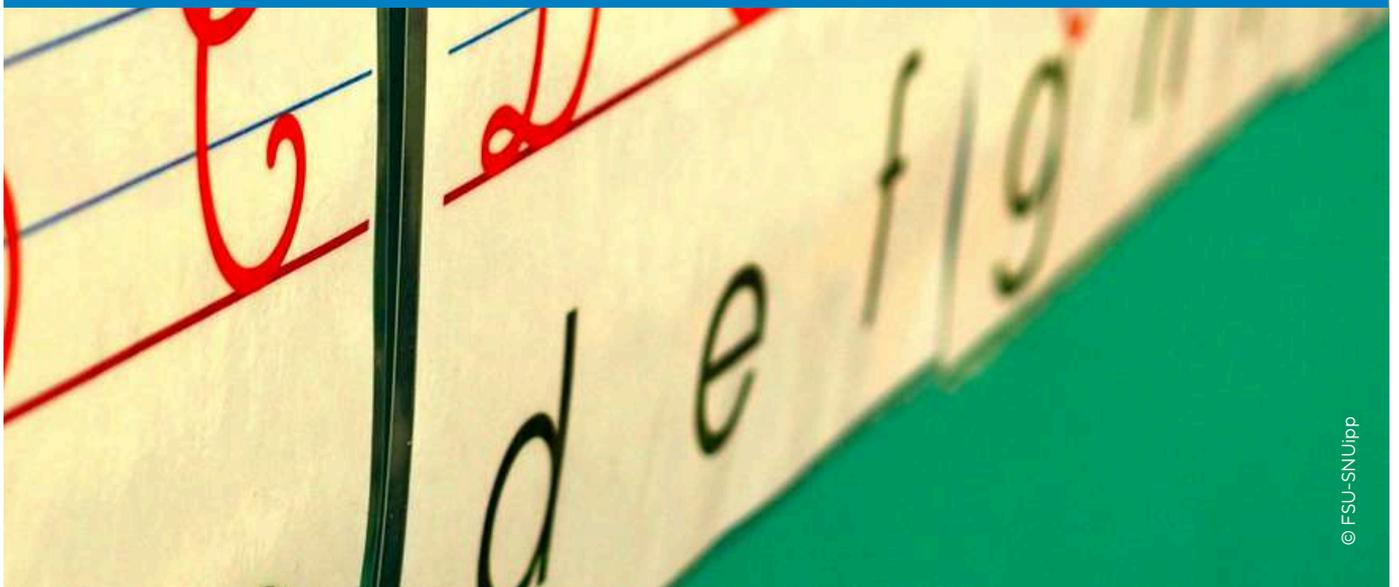


©FSU-SNUipp

Nicolas VALLET
Co-SG de la FSU-SNUipp



Zooms



© FSU-SNUipp

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LES DROITS DES ENFANTS : UNE URGENCE

L'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et des situations de grande pauvreté et d'exclusion sociale subies nécessitent des moyens ambitieux attribués à la protection de l'enfance pour garantir en France le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Violences faites aux enfants

Les violences faites aux enfants s'inscrivent dans un continuum de violences présentes dans l'ensemble de notre société. La médiatisation récente de nombreuses affaires comme Betharram ou Joël Le Scouarnec ont mis en lumière le caractère systémique des violences physiques et sexuelles exercées sur les enfants.

l'inceste et les violences faites aux Enfants (CIIVISE*). Le ministère de l'éducation nationale a lancé en mars le plan "Brisons le silence"**. A l'école élémentaire, il se concrétise à la rentrée 2025 par la mise en place de questionnaires anonymes à l'issue d'un voyage scolaire avec nuitée. Cette mesure n'est pas du tout à la hauteur des enjeux.

LE CHIFFRE

2 à 3

élèves sont victimes de violences sexuelles et d'inceste par classe.

Source : rapport de la CIIVISE, 2023

Il y a d'autant plus urgence à agir que les violences faites aux enfants ont des conséquences à long terme sur les victimes. L'impunité des agresseurs et l'absence de soutien social aux victimes ont un coût évalué à 9.7 milliards d'euros par la Commission indépendante sur

Outre que les violences peuvent aussi avoir lieu dans le quotidien de la classe, de l'école, ces questionnaires anonymes ne permettent pas la prise en charge des victimes et ne remplacent pas les temps nécessaires d'enseignement en Éducation Morale et Civique (EMC), Éducation aux Médias et à l'information (EMI), Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVAR•S), essentiels à la prévention et à la libération de la parole dans et pour un cadre sécurisé.

*Rapport de la CIIVISE 2023 (<https://www.ciivise.fr/le-rapport-public-de-2023>)

** *Brisons le silence, agissons ensemble : pour que des violences physiques, morales et sexuelles ne puissent plus se produire à l'école*

L'EVAR•S : un outil incontournable dans la lutte contre les violences sexuelles

“ **Face aux violences sexuelles faites aux enfants, l'école joue un rôle essentiel de prévention et de détection, dès la première année.** ”

Tout au long de la scolarité, le programme EVAR•S repose sur trois principes :

- **l'unité** avec des axes de travail identiques au fil des apprentissages;

- **la progressivité** des connaissances, du vocabulaire et de la réflexivité des élèves en fonction de leur âge et de leur maturité;
- **la complémentarité** avec une mise en œuvre du programme de manière interdisciplinaire articulée avec le parcours de santé, le parcours de citoyenneté, la lutte contre le harcèlement et contre les discriminations, ainsi qu'avec le contenu des autres enseignements.

Progressive et adaptée à chaque âge, l'ÉVAR•S favorise la connaissance, l'estime de soi et participe à faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations liées au genre ou aux sexualités.

Aborder le consentement permet aux enfants de savoir que leur corps leur appartient, qu'il doit être respecté et ne doit pas subir de violences. Nommer les organes reproducteurs et leurs fonctions ou encore questionner les dangers d'internet en CM2, participe de

la protection de l'enfance et permet à l'enfant de faire appel à une personne adulte de confiance si besoin.

Au-delà de la nécessaire lutte contre les violences, il s'agit de favoriser les relations saines, amicales comme amoureuses, pour permettre à chacune et chacun de grandir en sécurité, de développer son pouvoir d'agir et d'acquérir des habitudes favorables à sa santé et son bien-être, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfants (CIDE).

Une protection de l'enfance défaillante

Le fonctionnement de la protection de l'enfance ne cesse de se dégrader : suppression de postes, violences exercées dans des familles d'accueil ou dans des structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), enfants laissés seuls dans des chambres d'hôtel, décès dus à des négligences ou des violences non signalées ou non prises en charge.

LE CHIFFRE

25 %

des personnes SDF étaient issues de l'ASE et 70% des jeunes en sortaient sans diplôme ni formation, en 2024.

Source : Fondation pour le logement

Les enfants premières victimes d'une pauvreté qui s'étend

En février 2025, l'UNICEF dénombrait plus de 3 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté.

Ces enfants courent davantage le risque d'être à la rue et/ou en situation de précarité alimentaire.

Ces conditions de vie insoutenables entravent grandement leur développement, font peser des risques sur leur santé, leur réussite scolaire et donc sur leur vie future.

LES CHIFFRES

1/5

C'est la proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté.

8/10

C'est la proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté à Mayotte.

Source : UNICEF

La santé mentale des enfants

Selon l'enquête ENABEE de Santé publique France publiée en 2022, 13% des enfants de 6-11 ans présentent un trouble probable de santé mentale.

Dans les douze mesures "pour agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance" du ministère de l'Éducation nationale, figure la création de pôles "santé mentale" départementaux sous l'autorité du DASEN.

Cent psychologues de l'Éducation nationale, conseillers techniques en santé mentale y seront nommés à la rentrée mais sans créations de postes spécifiques. Un déficit qui s'ajoute à celui des personnels sociaux et de santé scolaire.

Une dégradation des droits des enfants

Dans son rapport annuel de 2024, la Défenseure des droits (DDD) constate que les droits et la protection des enfants dans la période sont de plus en plus exposés à un risque de régression.

La multiplication des crises, des conflits et des violences dans un contexte d'explosion des inégalités sociales, de la pauvreté et de dégradation de l'environnement impacte lourdement les enfants, tout comme les discours politiques et médiatiques qui remettent en cause les droits humains en particulier les droits des enfants.

Le rapport pointe aussi la persistance de difficultés considérables en matière

d'accès au droit à l'éducation pour les enfants en situation de handicap qui représentent 30% des enfants non scolarisés*.

L'école, comme l'ensemble des services publics prenant en charge l'enfance, se détériore, mais elle est aussi témoin de la dégradation des conditions de vie des élèves.

C'est la conséquence des manquements de l'Etat dénoncés par les associations, ONG et syndicats. Les droits élémentaires des enfants doivent être garantis sur tout le territoire.

**Rapport annuel 2024 de la défenseure des droits*



La lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants est une urgence qui nécessite des moyens conséquents en termes de structures et de personnels pour accompagner les victimes. Les associations qui les accompagnent doivent aussi voir leur action confortée.

La mise en oeuvre du programme EVAR-S et la réponse aux situations de libération de la parole des enfants victimes nécessitent la formation des personnels et des ressources pédagogiques de qualité. Les associations tel que le Planning Familial doivent pouvoir intervenir dans les écoles.

Permettre à l'ensemble des enfants de grandir dans un cadre garantissant leur sécurité et leur intégrité physique et psychologique implique l'attribution à l'école et aux services de protection de l'enfance de moyens à la hauteur des besoins.

Mise à l'abri et présomption de minorité pour les mineurs isolés, suivi socio-éducatif adapté et droit à la scolarisation doivent être effectifs pour les enfants en situation de grande pauvreté.

L'éducation nationale doit informer les familles sur EVAR-S pour couper court à la désinformation et aux pressions exercées sur les personnels par des groupes réactionnaires.



BUDGET : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES POUR L'ÉCOLE

Le premier ministre a présenté les principaux axes du budget 2026. En faisant le choix de ne pas augmenter les recettes de l'État, il confirme la rigueur imposée aux dépenses, tournant le dos aux réels besoins sociaux. Les services publics en feront les frais, en particulier celui de l'éducation. Après des années de sous-investissements, l'école primaire est empêchée de remplir les objectifs attendus.

L'école primaire sous-investie

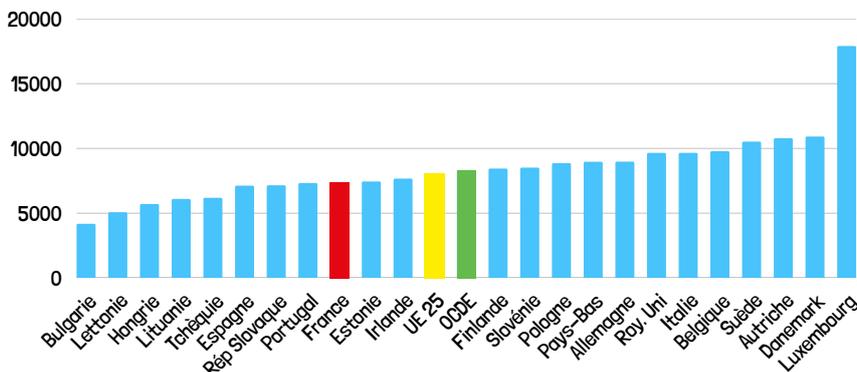
Une dépense intérieure d'éducation en légère baisse

En 2023, la France a consacré 189,9 Mds d'euros à son système éducatif, soit une hausse de 8,6 Mds d'euros par rapport à 2022 en euros courants (+4,7%). En tenant compte de l'inflation, cela correspond à une baisse de 1 Md en euros constants (-0,5%). Le poids des dépenses d'éducation dans le PIB est de 6,7% en 2023, en légère baisse de 0,1 point par rapport à 2022*.

Si la France consacrait à l'éducation la même part de PIB qu'elle consacrait en 1995 (7,7%), cela représenterait 26 Mds d'euros qui pourraient être consacrés à l'éducation.

* Note d'information n°24-45, Depp, novembre 2024

Dépense par élève en 2021



Source : Regards sur l'éducation, OCDE 2024

LE CHIFFRE

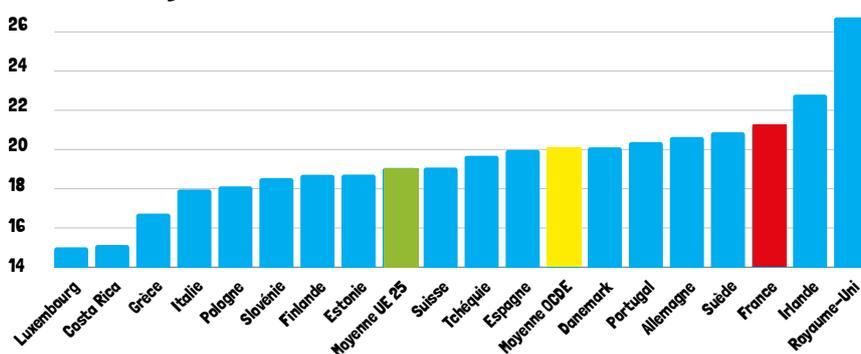
8 %

c'est l'écart entre la dépense moyenne par élève en France et dans l'UE25. Cette différence est de 11% par rapport à la moyenne de l'OCDE (7 388€ contre 8 035€ et 8 331€).

Des classes plus chargées

Le nombre moyen d'élèves par classe reste supérieur de 6% à la moyenne des pays de l'OCDE (20,1 élèves) et de 12% à celui de la moyenne des pays de l'UE25 (19,1 élèves).

Taille moyenne des classes en 2022



Source : Regards sur l'éducation, OCDE 2024

LE CHIFFRE

21,3

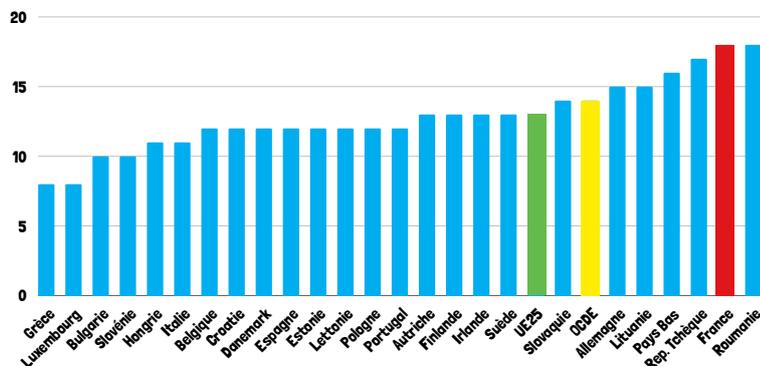
C'est le nombre moyen d'élèves par classe en France en 2022.

Source : (source : OCDE, 2024)

Selon une note d'information de la Depp de janvier 2025, le nombre moyen d'élèves par classe s'élève à 22,4 hors éducation prioritaire en 2024.

Source : Note d'information n°25-01, Depp, janvier 2025

Ratio élèves-enseignant-es en 2022



Source : Regards sur l'éducation, OCDE 2024

LE CHIFFRE

18 C'est le nombre moyen d'élèves par PE en France. Un nombre largement supérieur aux 13 et 14 élèves en moyenne dans les pays de l'UE 25 et de l'OCDE.

Carte scolaire 2025 : des moyens en berne

Pour la troisième année consécutive, le premier degré rend des postes utiles à son bon fonctionnement. Cette cure d'austérité se traduit par une nouvelle vague de fermetures de classes.

Une carte scolaire de renoncement

470 emplois sont supprimés à la rentrée dans les écoles. Pour l'heure, ces suppressions se concrétisent par 979 suppressions de postes dans les écoles. Au 11 juillet 2025, il restait encore 289 postes à affecter.

Même si la réalité est variable d'un département à l'autre, la création de 700 postes pour le remplacement permet de répondre en partie au problème des absences non remplacées pour une meilleure continuité du service dans les écoles.

Beaucoup de postes, le plus souvent « hors la classe » sont créés au bénéfice des priorités de la politique éducative : l'accompagnement des réformes ou des dispositifs éducatifs (école inclusive, harcèlement, climat scolaire...) est par exemple abondé de 117 postes de conseillers et conseillères pédagogiques supplémentaires.

LE CHIFFRE

+ de 2 000 C'est le nombre de fermetures de classes dans le premier degré, dont près des trois quarts dans les écoles hors éducation prioritaire, suite aux choix gouvernementaux de supprimer des postes.

Par ailleurs le ministère réserve 200 postes pour des priorités définies nationalement (postes autisme, scolarisation des deux ans, pôles d'appui à la scolarité).

L'extension de l'expérimentation des pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans plus de 70 départements nécessite la création de près de 200 postes, alors que la dotation spécifique du ministère ne concerne que 4 départements à la rentrée 2025.

Nombre de classes, rentrée 2025

Source : Enquête 2025 FSU-SNUipp

	Maternelle	Élémentaire Primaire	TOTAL
Solde classes Éducation prioritaire	-238	-436	-674
Solde classes Hors éducation prioritaire	-428	-1 300	-1 728
TOTAL	-666	-1 736	-2 402



Les besoins réels de l'école pour réduire les inégalités scolaires ne sont pas pris en compte. La baisse de la démographie scolaire aurait pu permettre de conserver ces moyens pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels, notamment en abaissant les effectifs de toutes les classes.

De nombreuses mobilisations contre les fermetures de classes

Cette année encore, la carte scolaire a fait l'objet de nombreuses mobilisations dans les départements, parfois même après que les décisions aient été entérinées. Cela traduit le profond attachement des parents d'élèves, élu-es, citoyens et citoyennes à l'école publique et le rejet des arbitrages gouvernementaux pour l'école. Des instances de concertation ont été boycottées localement par les élu-es du personnel et plus d'une soixantaine de projets de carte scolaire ont été sanctionnés par des votes défavorables.

Un plan d'économies imposé à l'éducation

Le plan d'économies pour l'État, dont l'Éducation nationale n'est pas exemptée, a déjà entraîné des annulations de crédits en avril 2025 comme cela avait été le cas sur le budget précédent.

Les premières annonces sur le budget 2026, avec un plan d'économies de 44 milliards d'euros pour l'ensemble des ministères et un plafonnement des dépenses au niveau des crédits actuels, sont alarmantes. La perspective de suppressions de postes de fonctionnaires en 2026, en dehors des postes d'élèves professeurs liés à la

réforme de la formation, n'épargnera pas l'Éducation nationale, dont les dépenses reposent en quasi-totalité sur la masse salariale.

“ La ministre E. Borne a rappelé que l'éducation est « une priorité et un investissement dans l'avenir », une préoccupation qui ne s'inscrit pas dans les perspectives budgétaires ! ”

Une campagne syndicale pour un budget à la hauteur

L'École doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel permettant de garantir les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et à une amélioration des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : baisse des effectifs dans toutes les classes, ouverture de postes de titulaires remplaçant-es, d'enseignant-es spécialisé-es, RASED complet, moyens pour l'école inclusive, défense de l'éducation prioritaire, amélioration des conditions d'emploi des AESH (corps, métier, salaires) et des décharges des directions d'école...

La FSU-SNUipp exige des pouvoirs publics qu'ils prennent immédiatement les mesures concrètes à même d'assurer à l'école les moyens à la hauteur de ces enjeux. Cela nécessite d'imposer une autre orientation au budget 2026 dont les premières annonces confirment la rigueur imposée au Service public, notamment celui de l'éducation.



La FSU-SNUipp mobilisera pour faire entendre d'autres choix pour l'éducation. Cette mobilisation s'intègre à la demande d'abandon immédiat du projet de budget 2026, lancée par huit organisations syndicales. La pétition adressée au Premier ministre a déjà recueilli à ce jour plus de 330 000 signatures. Il est encore temps de changer de cap en intégrant des mesures plus justes et équitables.



UNE ECOLE Pour tous les élèves



© Millerand/NAJA

LES NOUVEAUX PROGRAMMES TOURNENT LE DOS À LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Les nouveaux programmes de maths et français, particulièrement en cycles 1 et 2, sont marqués par un abandon de l'ambition de l'acquisition d'une culture commune pour toutes et tous et par une mise sous tutelle des métiers de l'enseignement. Ils conjuguent précocité des apprentissages, aberrations didactiques et primauté aux apprentissages quantifiables en lieu et place de la construction du sens.

Nouveaux programmes : la professionnalité enseignante attaquée

Jusqu'à 2024, les programmes nationaux, déclinés à partir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, fixaient ce qui devait faire « culture commune » pour tous les élèves. La manière de les mettre en œuvre relevait de l'expertise, des choix et de la responsabilité des enseignants et enseignantes dans une démarche de progressivité au sein de chaque cycle d'apprentissages de trois années.

Ces textes, inscrits dans le code de l'éducation ont force de loi : les enseignants et enseignantes pouvaient invoquer la hiérarchie des normes pour s'y référer plutôt qu'aux « guides » et autres prescriptions, qui se sont multipliés depuis 2017 en négation de leur liberté pédagogique.

Appelant à « un profond changement de philosophie », la commande du ministre Gabriel Attal au Conseil supérieur des programmes (CSP) prévoyait des objectifs annuels « voire infra-annuels » (en contradiction avec la notion de cycles), et surtout « des indications précises sur les stratégies d'enseignement, les démarches et les outils nécessaires ».

Les nouveaux programmes devaient indiquer « explicitement des repères d'activité, d'acquisition voire de performance, attendus des élèves (par exemple la longueur des textes lus et écrits, le nombre de problèmes résolus, le nombre de mots connus, le nombre de mots lus en une minute...) », avec la précision de progressions « du simple au complexe »... dont les pédagogues savent pourtant à quel point c'est une erreur, le « simple » étant souvent le plus abstrait.

Dessaisissant les PE de la conception de leurs enseignements, les programmes nationaux, et principalement ceux de cycle 1 et de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) ont été conçus comme des « feuilles de route à suivre, avec des indicateurs chiffrés à atteindre qui correspondent aux évaluations nationales généralisées à tous les niveaux de l'élémentaire.

« Les nouveaux programmes ont été rédigés selon des modalités en rupture avec la logique d'écriture des programmes de 2015, qui avait pris le temps de construire des consensus associant l'ensemble de la recherche en éducation. »

Des orientations qui renforcent les inégalités scolaires

École Maternelle : cycle 1, langage appauvri

Une étude récente (2023) dirigée par Sébastien Goudeau confirme que lors des regroupements collectifs en grande section, les enfants des milieux populaires interviennent moins souvent et moins longtemps que les enfants de milieux favorisés, sans qu'il s'agisse d'une absence de compétences nécessaires pour le faire.

La place accordée au langage, pour que tous les élèves s'en saisissent, est donc déterminante dès la petite section. Pourtant, les nouveaux programmes de français de cycle 1 se concentrent sur un apprentissage normé de la langue, sous forme de micro tâches juxtaposables alors que la recherche montre qu'on n'apprend pas à communiquer à partir d'unités séparées.

L'entrée dans l'écrit en cycle 2

Les instructions officielles de 1985 précisait pour la première fois que « Lire, c'est comprendre ». Mais les nouveaux programmes abandonnent toute posture d'exploration de l'écrit et de recherche d'indices, au profit d'un entraînement déconnecté du sens.

Déchiffrage de "pseudos-mots" (exemples : doir, stag, choust, valin, cagnou), performances d'oralisation chronométrées (fluence de syllabes, mots puis textes, 30 puis 50 mots/minute en CP, 70 en CE1,

90 en CE2) alors qu'aucune recherche ne valide l'utilité de ces entraînements... Le programme de cycle 3, heureusement, remet à l'honneur le travail sur des œuvres à lire... Trop tardivement après de premiers apprentissages qui auront aggravé les inégalités sociales de rapport à l'écrit.

Et en mathématiques ?

La place prise par l'exercice sur les lignes numériques dans les évaluations nationales aboutit à une importance donnée au «comptage-numérotage » qui affaiblit la construction et la compréhension du nombre comme représentation de la quantité.

De plus, certains apprentissages sont trop précoces, comme les fractions dès le CE1, ce qui « fabrique des obstacles didactiques ».

S'ajoutent des « aberrations », comme la monnaie utilisée dans l'apprentissage des nombres à virgule, ce qui conduit le chercheur Eric Roditi à formuler cette alerte : « On laisse implicites des acquis fondamentaux à faire à l'école »*.

** En effet, à 7 ans, de nombreux élèves verront le nombre décimal 2,50 (s'il est présenté dans le cadre de la monnaie) comme 2 nombres entiers accolés (2 euros et 50 centimes), et auront le plus grand mal à le comprendre comme la somme d'un nombre entier et d'une fraction décimale inférieure à 1 ($2,50 = 2 + 5 \text{ dixièmes}$)*



La FSU-SNUipp s'oppose aux politiques éducatives déployées, mettant au pas les enseignant-es et engendrant toujours plus d'inégalités scolaires. Le syndicat majoritaire du primaire porte un projet alternatif pour l'école et poursuit sa campagne de reprise en main du métier afin de permettre aux PE de résister aux injonctions dénuées de fondement scientifique.



PLAN "FILLES ET MATHS" ET INÉGALITÉS DE GENRE

Toutes les études montrent que les inégalités scolaires en mathématiques entre les filles et les garçons débutent dès le CP et s'accroissent tout au long de la scolarité. Le plan "Filles et Maths" vise à réduire ces inégalités notamment en agissant sur les stéréotypes dans les pratiques enseignantes.

Le 7 mai dernier, la ministre de l'Éducation nationale a dévoilé le Plan "Filles et Maths" pour "renforcer la place des filles dans les cursus mathématiques et scientifiques".

Des données concordantes

Ce plan s'appuie sur les données de la Depp relatives aux résultats des évaluations nationales. Le décrochage des résultats des filles en mathématiques apparaît dès le premier trimestre du CP, et l'écart se creuse ensuite tout au long de la scolarité. "Les filles perdent en moyenne 6 rangs par rapport aux garçons durant la première année d'école élémentaire."

Un plan à minima

Le pilier 1 du plan "former et sensibiliser les personnels de l'éducation nationale" prévoit trois mesures problématiques ou insuffisantes :

- une sensibilisation de deux heures aux biais de genre pour l'ensemble des professeur-es des écoles. Ce temps dit "de formation" doit être mené avant le 15 septembre et par les directrices et directeurs.
- Un plan de formation pluriannuel (sur 4 ans) d'une journée afin que chaque PE

LE CHIFFRE

10
points

c'est l'amplitude des écarts qui se creusent en mathématiques depuis 2017 entre filles et garçons au détriment des filles pour les 10% d'élèves obtenant les meilleurs résultats.

Source : Note d'Information de la Depp n° 25-22, avril 2025

puisse analyser les gestes professionnels et prendre conscience des risques de reproduction involontaire des stéréotypes.

- L'affichage d'une charte de lutte contre les stéréotypes qui devra être positionnée en salle des maître-sses. Elle "rappellera les points de vigilance pour mieux prévenir la reproduction des stéréotypes".



Le déficit de formation des directeurs et directrices fait douter de la pertinence de la première mesure de sensibilisation aux biais de genre. Les formations ayant vocation à faire évoluer les pratiques enseignantes, il importe qu'elles soient intégrées aux formations en présentiel en mathématiques. L'affichage de la charte apparaît en-deçà de l'enjeu des transformations à mener. Elle pointe par ailleurs la responsabilité des personnels alors que les PE n'ont jamais été formés à identifier et contrer les stéréotypes.

Les piliers 2 et 3 du plan concernent uniquement le second degré, alors que certaines mesures pourraient aussi s'appliquer au premier degré. Par exemple, de la 3e à la terminale, des rencontres systématiques avec des femmes "rôles modèles" présentant leur parcours,

visent à ouvrir le champ des possibles des filles face aux normes de genre. Cependant, cette action arrive tardivement pour avoir un réel impact sur toutes les filles. Il faudrait dès la maternelle valoriser ces "rôles modèles" diversifiés, non stéréotypés, pour filles et garçons.

S'appuyer sur les apports de la recherche

De nombreuses recherches montrent que les comportements des filles sont poussés vers l'élève modèle alors que les comportements des garçons sont valorisés dans le sens du leadership. Jacques Gleyse, chercheur en sciences de l'éducation évoque notamment les programmes cachés qui différencient les manières d'enseigner et les savoirs mis en jeu pour les filles ou les garçons. Il pointe par exemple ceux-ci :

"À titre d'exemple, parmi de nombreux autres programmes cachés d'éducation, on peut constater que [dans] un cours de mathématiques les enseignant-es posent des questions plus complexes aux garçons qu'aux filles. [Ils ou elles] font plus de remarques d'ordre disciplinaire mais aussi cognitives aux garçons qu'aux filles."

Pour réduire les inégalités scolaires de genre, il est impératif de s'appuyer sur les apports de la recherche pour une transformation en profondeur de la formation des personnels afin de consolider l'acquisition de l'ensemble des savoirs disciplinaires, d'adapter les pratiques évaluatives, de renforcer le dialogue avec les familles, d'améliorer les rapports filles / garçons dans l'école et dans la classe et *in fine* la totalité des parcours scolaires.



EVALUATIONS STANDARDISÉES OÙ EN EST-ON ?

Les évaluations nationales, généralisées progressivement depuis 2018, sont devenues l'outil central du pilotage pédagogique des écoles et des enseignant·es. Une logique de rentabilité qui nuit aux apprentissages des élèves comme au métier.

Mesures incomplètes et inégalités d'acquisition

Globalement les résultats sont stables depuis 2020 à l'entrée en 6ème et à mi-CP. La Depp insiste sur les progrès en lecture alors que seules les compétences en fluence (oralisation chronométrée de l'écrit, sans que la compréhension soit recherchée) sont en hausse quand la compréhension écrite reste l'item le moins réussi. Lire c'est comprendre, on ne peut donc pas conclure que trois quarts des élèves de CP sont entrés dans la lecture quand lire est réduit au déchiffrage. Quant aux mathématiques, la Depp confirme que

la résolution de problèmes est la compétence pour laquelle le niveau de maîtrise est le moins affirmé.

Les inégalités persistent :

- Les écarts entre secteurs (REP+, REP, hors REP, privé) restent très marqués.
- Les écarts entre filles/garçons : les filles réussissent mieux en français, les garçons en mathématiques, alors qu'à l'entrée au CP les filles réussissaient mieux dans tous les domaines.

LES CHIFFRES

De 15 à 26 Ce sont les écarts en points de maîtrise entre les élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en REP+ selon les compétences évaluées.

Source : DEPP, Evaluations CM2

6 points ce sont les écarts de taux de maîtrise satisfaisante entre les filles et les garçons dans six des sept compétences évaluées en CM2

Écarts de performance en CP dans des compétences comparables en français entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP (en points de pourcentage)

Compétence	2020	2023	2024	2025
Comprendre des phrases lues seule	10,5	11,6	11,8	11,8
Lire à voix haute des mots	5,3	6,0	6,2	6,4
Lire à voix haute un texte	6,0	6,8	7,1	7,3
Ecrire des mots	5,1	6,2	6,1	6,3

Source : DEPP, Point d'étape CP

Programmes 2025 : émanation des évaluations

Les évaluations nationales standardisées, centrées sur les seuls "fondamentaux", réduisent les apprentissages à des compétences de bas niveau, donnant la priorité à ce qui est quantifiable et mesurable. Les programmes de français et mathématiques, appliqués à la rentrée 2025, sont désormais calqués sur les items de ces évaluations.

Un outil de tri et concurrence

Les évaluations nationales standardisées, imposent une logique normative et compétitive qui n'est pas au service des apprentissages et va à l'encontre des principes d'une école inclusive. Elles fragmentent les savoirs et favorisent le bachotage dénigrant ainsi certaines pratiques pédagogiques au profit de "bonnes pratiques" pour améliorer des scores chiffrés. Ces évaluations, dévalorisent la coopération et fragilisent le statut de l'erreur, comme outil d'apprentissage.

Par ailleurs, la recherche prouve qu'elles génèrent du stress pour les élèves, en particulier les filles. En niant la progressivité des cycles, les rythmes d'apprentissage et l'expertise pédagogique des enseignant-es, elles renforcent le tri social et placent écoles et personnels en concurrence.

Des collectifs sous contrainte

A travers le processus des évaluations, sous couvert de pratiques « fondées sur les preuves », l'institution fragilise les dynamiques collectives des écoles par un contrôle accru. La liberté pédagogique est remise en cause, notamment en éducation prioritaire, où la « formation entre pairs » est parfois instrumentalisée pour uniformiser les pratiques.

Le déficit de formation initiale et continue rend les enseignant-es plus perméables aux injonctions. Ce pilotage par les indicateurs fragilise le rôle de la direction et les collectifs, accentue la charge de travail et déstabilise l'expertise enseignante.

LE CHIFFRE

4%

C'est le pourcentage de PE exprimant leur préférence pour des méthodes d'enseignement déterminées par des évaluations nationales

Source : enquête harris interactive pour la FSU-SNUipp, 2022



Pour assurer la réussite de l'ensemble des élèves, la liberté pédagogique des enseignant-es doit être garantie, les collectifs professionnels des écoles doivent retrouver leur autonomie et leur pouvoir de décision.

C'est pourquoi la FSU-SNUipp maintient sa consigne de blocage des évaluations nationales selon différentes modalités et continue son travail de conviction sur leur nécessaire abandon.



© Millerand/NAJA

EDUCATION PRIORITAIRE : UNE POLITIQUE NATIONALE MENACÉE

Alors que la politique nationale d'éducation prioritaire est au point mort depuis 10 ans, la Cour des comptes a publié au mois de mai un rapport qui met en doute sa pertinence, sans même évaluer les politiques éducatives menées depuis 2017.

Une politique trop coûteuse ?

Le rapport de la Cour des comptes émet des préconisations en termes de gestion des personnels. Elles visent toutes à réaliser des économies.

Les magistrats rejoignent le gouvernement dans sa volonté de réduire le périmètre de l'éducation prioritaire aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela aurait pour conséquence de la limiter au milieu urbain et d'en exclure 2500 écoles, contre 1500 qui y entreraient.

Les dédoublements des classes de GS, CP et CE1 sont également dans le viseur, avec pour recommandation de les assouplir pour faire des économies de postes.

Enfin, alors que le rapport de 2018 préconisait de stabiliser les équipes pédagogiques dans les écoles, celui de 2025 estime au contraire que les primes "rendent difficile une sortie du système". La Cour des comptes entend favoriser un renouvellement régulier des enseignant-es, par la généralisation de postes à profil, ce qui rendrait opaque toute nomination sur ces écoles. Des préconisations affaiblissant l'éducation prioritaire reprises en partie dans le rapport d'information sénatorial du 6 mai 2025.

Politiques éducatives : la négation du virage de 2017

Le rapport Cour des comptes se présente comme visant "à analyser les effets de la dernière relance de l'éducation prioritaire, appelée «refondation» et amorcée en 2014". Ce parti-pris occulte la rupture opérée en 2017 en termes de politique éducative (abandon du dispositif "Plus de maîtres que de classes", renoncement à la scolarisation des deux ans, référentiel 2014 de l'Education prioritaire tombé en désuétude...).

L'incidence des dédoublements de classe sur la réussite des élèves est sévèrement jugée.

“

Les écarts de réussite entre élèves scolarisés en REP+ et les autres ne se réduisent pas.

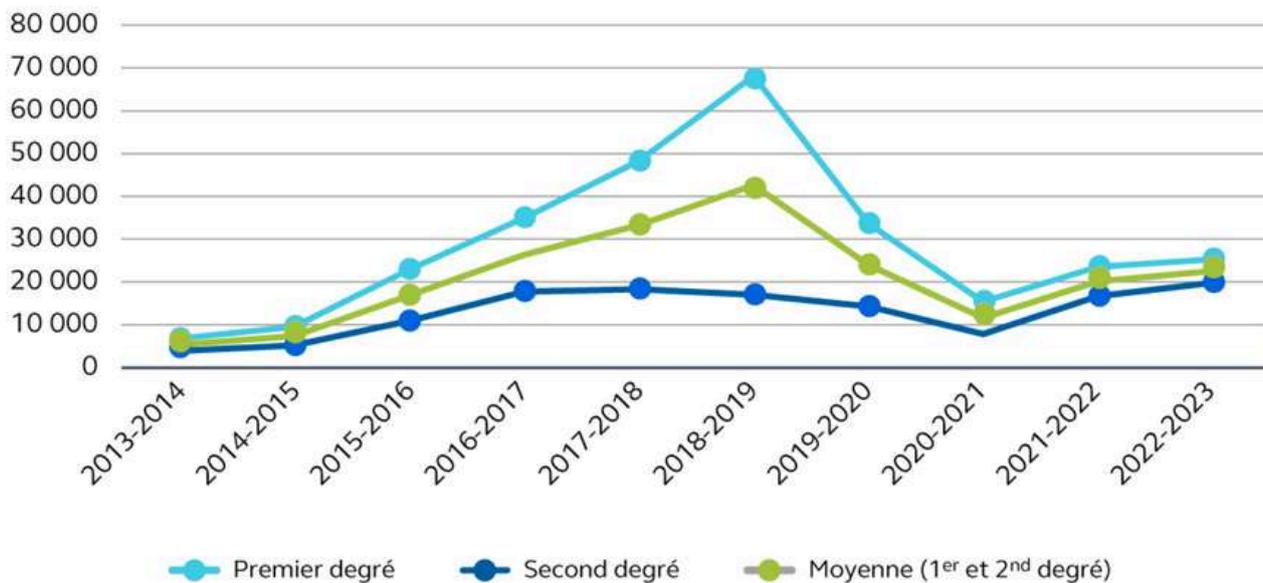
”

Les écarts de réussite entre élèves scolarisés en REP+ et les autres ne se réduisent pas, ce que confirment les résultats aux évaluations nationales de 6ème et 4ème publiés par la Depp en avril 2025*, qui ont valeur de bilan de la politique conduite depuis 2018 sur cette classe d'âge. C'est donc bien l'actuelle politique éducative qui est à interroger et non la refondation de 2014 comme le fait le rapport de la Cour des comptes.

Le rapport évoque enfin un "essoufflement de la dynamique de formation" et seul le COVID est évoqué comme explication, alors que les données (cf. graphique ci-après) montrent qu'elle n'a jamais repris à la hauteur de la dynamique engagée en 2014, depuis l'arrivée de JM Blanquer au ministère.

* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, notes d'informations n°25-22 et n°25-23 - avril 2025

Evolution du nombre de stagiaires présents, en formation continue en éducation prioritaire, premier et second degrés (métropole + Départements et région d'outre-mer – DROM), 2013–2023



Source : Cour des comptes, à partir des données fournies par MENJ/DGESCO

Par ailleurs, le rapport ne mentionne pas l'appauvrissement des contenus enseignés du fait du pilotage par les évaluations standardisées, particulièrement marqué en Éducation prioritaire depuis 2018.

Il ignore tout autant la place prise par des indicateurs chiffrés, devenus centraux dans le pilotage des écoles, mais préjudiciables au sens donné aux apprentissages pourtant essentiel pour les élèves issus des milieux populaires.

Pour une relance de la politique nationale d'éducation prioritaire

Alors qu'en préambule, les magistrats rappellent que « la France fait partie des pays de l'OCDE dans lesquels le niveau scolaire des élèves issus de milieux plus défavorisés est en baisse depuis vingt ans

et les inégalités sociales pèsent le plus sur les destins scolaires », de nombreuses préconisations du rapport sont à l'opposé des objectifs à atteindre.



Il y a urgence à relancer une politique nationale d'éducation prioritaire (EP). Cela implique une nouvelle carte, basée sur des critères nationaux, transparents et concertés, dont l'IPS*, permettant à chaque école répondant aux critères d'intégrer l'EP, en zone urbaine comme en territoire rural. La politique éducative conduite doit également renouer avec les dynamiques engagées en 2014 et abandonnées dès 2017.

*Indice de Positionnement Social, outil statistique qui présente la profession des parents en lien avec des pratiques culturelles, permettant de mesurer les inégalités dans la composition sociale des écoles et établissements

TEMPS SCOLAIRE, TEMPS DE L'ENFANT : QUELS LEVIERS CONTRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES ?

“Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?” La saisine du Conseil économique social et environnemental (CESE) réinterroge la question des rythmes scolaires en faisant l'impasse sur les conditions de la réussite pour tous les élèves.

Les temps de l'enfant ne se résument pas au temps scolaire même si ce dernier prend une place importante. Les temps extrascolaires sont marqués par de profondes inégalités sociales et territoriales, ayant un impact sur les résultats scolaires. Les récentes diminutions conséquentes des budgets alloués aux associations d'éducation populaire tendent à renforcer ces inégalités.

Les apports de la chronobiologie

Dans sa synthèse* sur l'aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant, parue en 2010 à partir des travaux des chronobiologistes, l'académie nationale de médecine met en avant la variation circadienne de l'attention (pic d'attention vers 10-11 h, diminuant en début d'après-midi et de nouveau plus performant vers 15-16 h) ou encore l'importance d'une régularité du sommeil, impactée négativement par la coupure du week-end ou des vacances.

*Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant, bulletin de l'académie nationale de médecine, 2010

A l'international, pas d'organisation optimale

Selon les conclusions de l'OCDE, “il n'existe pas de modèle universel pour structurer le temps d'enseignement scolaire, car les pays varient considérablement en termes de temps d'instruction obligatoire annuel, de durée des vacances scolaires et d'allocation du temps aux différentes matières.”

La France fait figure d'exception dans l'organisation de la semaine scolaire majoritairement à 4 jours, quand la moyenne est plutôt autour de 5 jours. Le nombre de jours de classe par an y est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Elle fait par ailleurs partie des pays aux vacances estivales les plus réduites, tout en se situant dans la fourchette haute pour la durée totale des vacances.

“ S'il ne s'agit pas d'ignorer les travaux issus de la chronobiologie, aucune organisation du temps scolaire ne fait preuve d'une efficacité en soi pour lutter contre les inégalités d'apprentissage. ”

Ces éléments, s'ils offrent des pistes, ne suffisent pas à définir une organisation du temps favorisant les apprentissages et permettant de réduire les inégalités. Leurs effets positifs potentiels sont en effet annihilés par d'autres facteurs plus puissants à expliquer l'échec scolaire (classes surchargées, manque de formation des personnels, injonctions réduisant la professionnalité enseignante...).

“ L'OCDE remarque que contrairement aux hypothèses courantes, la durée de l'enseignement n'est pas étroitement liée aux résultats scolaires des élèves. La qualité de l'enseignement et d'autres facteurs [...] jouent également un rôle déterminant dans les résultats de l'apprentissage. ”

Toujours selon l'OCDE “le simple fait d'augmenter le temps de classe consacré aux matières fondamentales comme les mathématiques ne garantit pas automatiquement une amélioration des résultats d'apprentissage, en particulier si les méthodes d'enseignement ne sont pas efficaces ou si les ressources pédagogiques sont insuffisantes.”

LES CHIFFRES

864
heures

c'est le volume horaire annuel de l'enseignement primaire en France réparties sur 36 semaines contre 805 heures sur 38 semaines en moyenne dans l'OCDE.

23
ème

c'est la place de la France au sein de l'OCDE pour la longueur des vacances d'été (8 semaines), loin derrière l'Italie avec 13 semaines.

Les données des évaluations PISA permettent d'identifier un niveau de performance des élèves particulièrement inégalitaire en France, fortement marqué par l'origine sociale des élèves.

Ainsi l'écart de performance entre élèves des milieux les plus populaires et élèves des milieux les plus favorisés est particulièrement important, quand d'autres pays ont des systèmes éducatifs bien plus performants dans la lutte contre les inégalités d'apprentissage.

“

En croisant les écarts de performance aux évaluations PISA en fonction de l'origine sociale et l'organisation du temps scolaire, on constate une absence totale de corrélation.

”

Le nombre de jours de classe n'est pas prédictif d'un impact positif ou négatif sur les inégalités scolaires. La durée totale des vacances scolaires n'est pas non plus liée à un système plus efficace.

LE CHIFFRE

180

C'est le nombre maximum de jours de classe en France et en Irlande. Pour autant, le niveau d'inégalité en compréhension de l'écrit est plus élevé en France (114 points contre 76 pour l'Irlande)

Source : indicateurs de l'éducation à la loupe juin 2025 (OCDE) et PISA 2024

Changer de priorité

Les recherches en éducation comme l'observation des pays réussissant mieux que la France à résorber les écarts de réussite scolaire donnent des pistes de travail pour rompre avec les logiques inégalitaires. Ce sont ces leviers qu'il est urgent d'activer pour sauver une École au bord de la rupture :

- diminution du nombre d'élèves par classe
- respect de l'expertise des personnels,
- formation de qualité des personnels, s'appuyant pleinement sur les recherches en sciences de l'éducation éclairant les facteurs inégalitaires,
- allègement du temps de service des PE pour pouvoir penser son métier,
- renforcement des collectifs de travail, avec des RASED complets dans les écoles,
- politique égalitaire du temps périscolaire à travers le financement abondé des associations d'éducation populaire et partenaires de l'école, plutôt que leur assèchement mené depuis 2017.



La focalisation sur les seuls temps de l'enfant laisse dans l'ombre des enjeux fondamentaux. Les solutions cantonnées à l'organisation du temps seraient peu efficaces si elles ne traitent pas les mécanismes inégalitaires dans les apprentissages. Il est surtout nécessaire de travailler à une amélioration significative des conditions de scolarisation des élèves ainsi que des conditions de travail des personnels, ce qui suppose une rupture avec les politiques éducatives menées depuis 2017.

UNE ÉCOLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Face aux inégalités et discriminations, l'école reste un rempart essentiel contre l'exclusion en formant des citoyens et citoyennes libres, critiques et solidaires. Les valeurs de l'école publique sont les bases fondamentales pour lutter contre les idées d'extrême droite qui menacent ses visées démocratiques et émancipatrices.

Des rapports récents (Depp, CNCDH, Défenseure des droits...) soulignent l'urgence d'agir dès l'entrée à l'école. La Défenseure des droits* alerte sur la hausse des discriminations liées à l'origine en France. Dans ce contexte, elle s'alarme également de la baisse des réclamations. Ce paradoxe révèle la difficulté des victimes, notamment jeunes, à faire valoir leurs droits.

*Rapport annuel d'activité 2024 du DDD publié en mars 2025

Des actes racistes en augmentation

Le racisme touche principalement les enfants issus de l'immigration, exposés à des agressions verbales ou physiques qui affectent leur santé mentale.

Les actes racistes, antisémites et xénophobes ont un impact durable sur l'estime de soi et la réussite éducative des élèves victimes.

Dans la sphère publique, une confusion teintée d'islamophobie est entretenue entre prosélytisme et signe ostensible, visant les élèves présumés de confession musulmane comme les mères voilées.

LE CHIFFRE
.....
3600

c'est le nombre de cas recensés en 2024 d'actes racistes, antisémites et xénophobes, soit 3 fois plus qu'en 2023

Source : Rapport de la CNCDH, Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie du 18 juin 2025

Des discriminations de genre persistantes

La Depp* et le Centre Hubertine Auclert** montrent la persistance des discriminations de genre, notamment d'une perpétuation d'une séparation sexuée des filières scolaires, les filles étant cantonnées aux filières littéraires moins valorisées socialement et économiquement. Cette orientation genrée participe à la reproduction des inégalités professionnelles.

*Rapport de la Depp, "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur", édition 2024

** Étude du Centre Hubertine Auclert, "Les chiffres-clés des inégalités femmes-hommes", mars 2023

Des LGBTQIAphobies dès l'école

Les discriminations envers les élèves LGBTQIA+ sont aussi préoccupantes. SOS Homophobie relève des insultes, du harcèlement et des violences, exacerbés par un climat politique tendu, notamment à l'échelle internationale.

Le rapport souligne que l'école est un des lieux principaux d'expression des LGBTQIAphobies, notamment envers les

jeunes transgenres ou non conformes aux normes de genre. L'invisibilisation des personnes intersexes et la méconnaissance des identités de genre renforcent les discriminations.

Un programme EVAR-S dont la mise en oeuvre doit devenir effective

La polarisation des débats autour du genre et la montée des discours sexistes, masculinistes dans les médias et l'ensemble de la société rejaillissent dans les établissements scolaires, accentuant le sexisme ordinaire et les stéréotypes.

“ Le Haut Conseil à l'Égalité* insiste sur la nécessité d'introduire dès l'école une éducation à l'égalité, à la vie affective et sexuelle, mesure soutenue par 90 % de la population. ”

*Rapport 2025 du Haut Conseil à l'Égalité sur l'état du sexisme en France - À l'heure de la polarisation - janvier 2025



Bien que le programme EVAR-S ait été publié, la FSU-SNUipp restera attentive à sa mise en application, à la qualité des documents d'accompagnement, tout comme à la formation des enseignant·es qui n'est toujours pas encore effective.

Prendre en compte la diversité des personnels

Seule nouveauté pour les personnels, un Plan diversité est en cours d'élaboration sur le modèle des plans existants : égalité professionnelle, handicap... Il devrait être lancé par le Ministère de l'Éducation nationale en 2026.



Combattre partout le sexisme, les LGBTQIAphobies, les inégalités filles-garçons, le racisme et l'ensemble des discriminations est une priorité. Dans un cadre laïque protecteur et émancipateur, chaque enfant doit trouver sa place à l'école, sans distinction. De même, la loi laïcité de 2004 n'a pas vocation à être étendue aux familles ...

Les personnels éducatifs doivent être formés à la lutte contre toutes les formes de racisme, le sexisme et les LGBTQIAphobies. Les programmes doivent évoluer pour être les plus inclusifs dès le plus jeune âge. Il s'agit de faire de l'école un lieu où l'égalité des droits est réelle, plutôt qu'un espace de reproduction des discriminations.



ÉCOLE INCLUSIVE : VRAIMENT !

La loi du 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances instaure le principe d'une école inclusive pour tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap.

Vingt ans après, le constat est sévère : l'ambition est restée sans moyens suffisants. Alors que le nombre d'élèves concernés a triplé en moins de vingt ans (passant de 155 361 en 2006 à 519 039 à la rentrée 2024), l'accompagnement

humain et financier n'est toujours pas à la hauteur des besoins.

Face à cette situation, la FSU-SNUipp a organisé du 20 mars au 6 avril 2025 une consultation nationale inédite.

Des conditions de travail dégradées

Les chiffres sont sans appel : **60 % des personnels** estiment que l'inclusion, faute de moyens, concourt à la dégradation de leurs conditions de travail.

La note attribuée à la qualité actuelle de la scolarisation des élèves en situation de handicap plafonne à **3/10**, signe d'une grande frustration au regard de l'ambition partagée par les personnels de faire réussir tous les élèves.

LE CHIFFRE

67 000

PE et AESH ont répondu à la consultation de la FSU-SNUipp ; un nouveau record, preuve de l'importance cruciale du sujet

Les mesures plébiscitées par la profession

Interrogés sur les solutions à mettre en œuvre pour une école vraiment inclusive, les personnels se sont prononcés massivement pour trois orientations prioritaires :

- **69,6 % demandent l'ouverture de places supplémentaires** en établissements spécialisés et dispositifs ULIS.
- **65,4 % réclament le recrutement massif d'AESH** et la reconnaissance

de leur métier par un véritable statut de fonctionnaire, une formation qualifiante et une rémunération décente. Malgré 143 000 AESH en poste, les besoins demeurent largement insatisfaits, laissant des milliers d'élèves sans accompagnement.

- **53,5 % jugent indispensable de réduire les effectifs des classes.**

Des classes ordinaires saturées

“ **24 000 enfants qui auraient dû être scolarisés en établissements spécialisés ont été accueillis dans des classes ordinaires, faute de places.** ”

Près de **70 % des personnels** considèrent ainsi l'ouverture de places dans les établissements spécialisés comme une priorité.

Ce n'est pas une remise en cause de l'école inclusive mais une condition de sa réussite, à travers un partenariat consolidé entre l'Education nationale et un service public médico-social à renforcer. Il s'agit de garantir un parcours et un accompagnement réellement adaptés aux besoins de chaque élève.

Une alerte forte et un appel à l'action

Profondément attachés au principe de l'école inclusive, les personnels dénoncent une politique réduite à un affichage, loin de la réalité du terrain. PE et AESH réclament **un changement radical de cap**, avec des moyens humains et financiers à la hauteur.

Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS) : une généralisation précipitée

Adoptée en procédure accélérée par l'Assemblée nationale puis le Sénat au printemps 2025, la proposition de loi sur le « parcours inclusif » inscrit les pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans le code de l'éducation. Présentés comme une réponse "de premier niveau (...) dans des délais raccourcis" aux besoins éducatifs particuliers, ces pôles visent à rapprocher Éducation nationale et secteur médico-social, avec un binôme coordinateur (PE spécialisé et personnel médico-social).

Dans la circulaire de rentrée 2025 du ministère, près de **500 PAS** vont se déployer sur l'ensemble du territoire en vue de la généralisation prévue en 2027.

Ceci dans un contexte d'économies budgétaires.

Les inquiétudes portent sur :

- l'absence de cadrage institutionnel et les risques de surcharge pour les RASED, enseignants ressources et conseillers pédagogiques,
- de fortes disparités territoriales dans l'accès au médico-social,
- une possible remise en cause des missions des AESH.



Le déploiement des PAS se met en œuvre sans concertation, ni évaluation des expérimentations dans les quatre départements préfigurateurs. Les PAS risquent de masquer les manques structurels de l'école inclusive, plutôt que de les résoudre.

L'intégration annoncée par le ministère des PE spécialisés et des psychologues de l'Éducation nationale aux PAS est une remise en cause d'une politique nationale de la prévention et de l'adaptation dès la maternelle.

Une politique nationale ambitieuse doit garantir :

- des RASED complets et renforcés sur tout le territoire,
- davantage de départs en formation spécialisée,
- du temps institutionnalisé pour analyser collectivement les difficultés scolaires et concevoir des réponses pédagogiques,
- un soutien renforcé aux structures d'enseignement adapté du second degré (CREA, SEGPA), avec au moins quatre divisions de la 6e à la 3e partout.





RESPECT ET RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNELS



LE FONCTIONNEMENT ET LA DIRECTION DE L'ÉCOLE ATTAQUÉS

Depuis l'adoption de la loi « Rilhac », en 2021, le gouvernement multiplie ses attaques contre le fonctionnement de l'école basé sur un collectif de pairs sans autorité hiérarchique en son sein. Il accentue les pressions sur la professionnalité enseignante, tout en renforçant l'isolement et la charge de travail des directeurs et directrices.

Un fonctionnement original qui a fait ses preuves

Organisé en collectif de pairs sans chef-fe en son sein, le fonctionnement de l'école publique française est un objet original dans le monde du travail. Constituée en conseil des maîtres et maîtresses, l'équipe pédagogique est partie prenante des décisions, animée et coordonnée par l'enseignant-e nommé-e à la fonction de direction. Ainsi, les PE discutent des répartitions des élèves, de l'attribution des classes, construisent ensemble la progression des enseignements dans le respect des programmes, conçoivent des projets pédagogiques, discutent des modalités de relation avec les familles et échangent sur les parcours scolaires des élèves.

“ Dans la majorité des cas, les décisions sont prises collectivement. ”

Au sein de l'équipe pédagogique, le directeur ou la directrice anime, coordonne, impulse, travaille à faire émerger des consensus. C'est l'interlocuteur privilégié des partenaires extérieurs (familles, mairie, associations...).

LES CHIFFRES

85 % des PE déclarent que la mise en place d'un directeur ou d'une directrice "supérieur.e hiérarchique" n'améliorera pas le fonctionnement de l'école

Source : Enquête FSU-SNUipp/HARRIS, 2022

“ Ce fonctionnement collectif est adapté à la grande diversité de taille d'écoles. ”

Depuis plus d'un siècle, ce n'est pas ce fonctionnement qui fait défaut dans l'école, mais les moyens qui lui sont alloués et les injonctions contradictoires reçues par les personnels des écoles. D'ailleurs, à chaque enquête, qu'elle émane du ministère comme des organisations syndicales, les personnels des écoles rappellent avec constance leur attachement à l'absence de supérieur hiérarchique en leur sein.

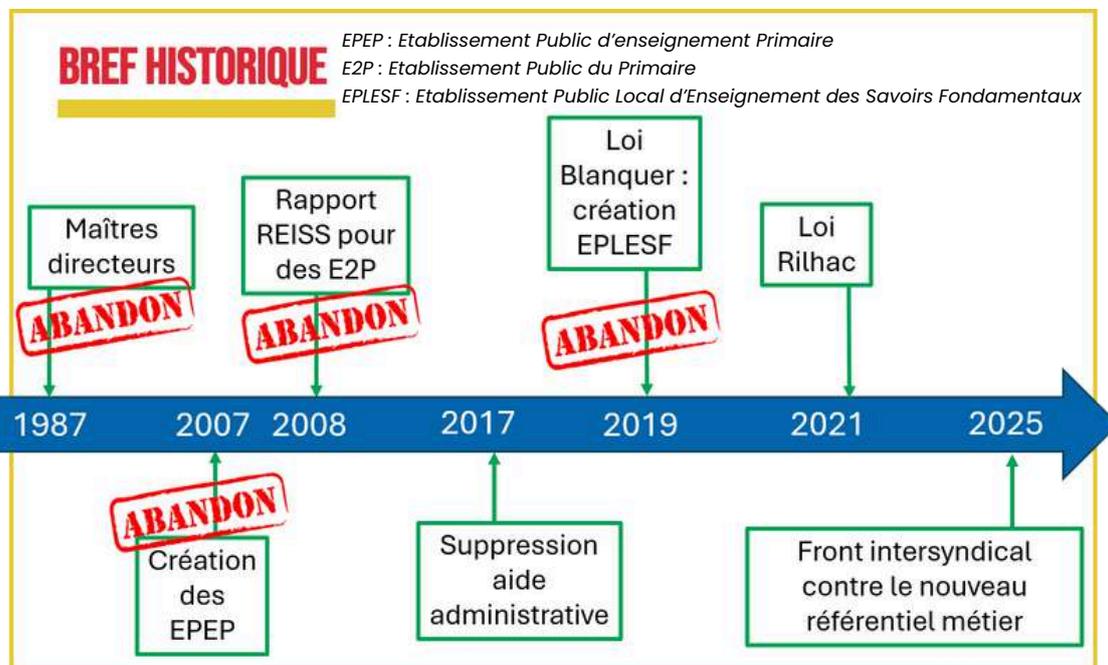


Seulement **11 %** des PE sont favorables à la création d'un "véritable statut de chef d'établissement"

Source : Consultation sur le métier de directeur et de directrice d'école aujourd'hui, MEN 2019

La volonté de « piloter »

Depuis une trentaine d'années, des projets reviennent régulièrement à la charge en présentant comme nécessaire l'évolution du fonctionnement de l'école, pour gagner en « autonomie » et en « responsabilité ». Ils expriment une volonté de mettre progressivement au pas les enseignant-es de l'école.



“
La loi Rilhac va à l'encontre du fonctionnement actuel basé sur des délibérations collectives en conseil des maîtres et maîtresses, dont toute l'équipe pédagogique est partie prenante.
”

En conférant aux directions d'école une « autorité fonctionnelle », une « délégation de compétences de l'autorité académique » et en précisant que la directrice ou le directeur participe à « l'encadrement et à la bonne organisation du premier degré », la loi « Rilhac » tend à accroître leurs missions et responsabilités. La charge de travail se renforce autant que l'isolement.

Dans le même temps, le ministère s'apprête à imposer un nouveau référentiel métier qui charge les directions du « pilotage pédagogique » de l'école alors que cette responsabilité revient actuellement au conseil des maîtres et maîtresses dans un fonctionnement démocratique. Ce « pilotage » reposerait sur les évaluations nationales standardisées très largement contestées dans les écoles. Par ailleurs, les directions d'école seraient désormais chargées d'anticiper et gérer les absences des enseignant-es.



Mieux faire fonctionner l'école au service de la réussite de tous les élèves implique de renforcer le collectif d'enseignant-es conforté.es dans leur professionnalité, disposant de temps pour travailler ensemble et construire la cohérence pédagogique de l'école. Dans cette équipe, les directeurs et directrices ont besoin de plus de temps, d'un emploi pérenne d'aide administrative et d'un réel allègement des tâches.

CONCOURS AVANCÉ, FORMATION REMODELÉE

Face à la perte d'attrait du métier enseignant, le MEN met en place une réforme dont l'objectif affiché est d'élargir le vivier de candidat·es aux concours et redonner de l'attractivité au métier.

Cette réforme est une profonde refonte de la formation initiale avec un concours avancé en L3, deux années de formation à l'INSPE, la création d'une licence professorat des écoles et un engagement à servir de 4 ans.

LE CHIFFRE 60 000

C'est le nombre de postes d'enseignant·es qui ne seront pas pourvus d'ici 2030, d'après le rapport de 2023 de France stratégie

Une réforme précipitée

Le calendrier des groupes de travail entre ministère et organisations syndicales a été très resserré, ne commençant que fin mars pour une mise en place dès la session 2026. Les groupes de travail n'ont jamais été des lieux de négociation et se sont apparentés à des simulacres de concertation.

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Situation actuelle	Etudiant.e			Etudiant.e autre master		PEFS 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE	T1 Temps plein en classe
	Etudiant.e sous contrat AED "prépro" - 8h/semaine			Etudiant.e AED (MEEF) 1/3 temps - remplaçant.e		PEFS Temps plein	
	Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles - PPPE			Etudiant.e MEEF - 12 mois contrat alternant 1/3 temps - stages			
Retrêe 2025	Etudiant.e autre licence			Elève fonctionnaire 12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée	Fonctionnaire stagiaire 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
	Etudiant.e licence PE (ouverture LPE en septembre 2026)			PE Fonctionnaire Stagiaire Stages progressifs (observation, PRAC, responsabilité) d'1/3 temps maximum		T1 1/2 temps en classe	T2 Formation continuée
Projet FSU- SNUipp	Etudiant.e pré-recruté.e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contrepartie de travail)						

Place du concours (bleu) Titularisation (rouge)

Un concours à bac+3

Dès la session 2026, le CRPE sera accessible à bac +3, permettant entre autres d'élargir le vivier de candidat·es. Les lauréat·es entreront ensuite en formation initiale au sein des INSPE pour une ou deux années selon leur parcours antérieur.

La titularisation s'effectuera à l'issue de cette formation à valider. La formation sera reconnue par un master pour celles et ceux qui auront suivi les deux années.

Deux années de formation sous statut ... mais pas pour toutes et tous

La première année du Master de l'Education et de l'Enseignement (M2E), sous statut d'élève fonctionnaire, comportera 12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée et sera rémunérée 1400€ nets par mois.

La deuxième année se fera sous statut de fonctionnaire stagiaire avec un traitement de 1800€ nets par mois. Ces deux années de formation se feront donc sous un statut

reconnu dans la Fonction publique permettant ainsi une prise en compte pour le calcul des pensions.

“ Deux années de formation rémunérées représentent une réelle avancée. Cependant, toutes et tous les lauréats n'en bénéficieront pas. ”

Les lauréat-es des concours internes et 3ème concours ainsi que les personnes dispensées de diplômes n'effectueront qu'une seule année à l'INSPE avec une responsabilité de classe à 50%. Ces lauréat-es en reconversion, vivier essentiel au métier de PE, sont pourtant souvent éloigné-es des questions de

pédagogie et du fonctionnement de l'école. Ces Néo-PE ne bénéficieront pas de la première année de formation, pourtant seule année entière de formation. Pour nombre d'entre elles et eux, cela engendrera une entrée dans le métier très difficile.

Une responsabilité de classe trop importante

“ Le mi-temps de responsabilité de classe toute l'année pour les stagiaires suscite de vives inquiétudes et une opposition ferme de la part de la FSU-SNUipp. ”

Cette charge de travail est trop importante et aura un impact négatif sur la qualité de leur formation initiale. Un temps de présence aussi conséquent devant les élèves réduira drastiquement le temps

alloué à la formation et au lien entre théorie et pratique indispensable à une bonne prise de poste, tout comme à l'acquisition des compétences pédagogiques nécessaires.



Il est indispensable de penser les stagiaires comme des pédagogues en formation et non comme des moyens d'enseignement devant élèves. La FSU-SNUipp revendique un temps de responsabilité en classe n'excédant pas le tiers temps sur l'année, sur différents supports de stages pour se confronter à la diversité de l'exercice du métier enseignant.

Création d'une nouvelle licence Professorat des Écoles (LPE)

La réforme prévoit également la création pour la rentrée 2026 d'une nouvelle licence LPE. Principalement articulée autour de connaissances disciplinaires, cette licence présente des contenus bien moins ambitieux que les licences

pluridisciplinaires comme celles en sciences de l'éducation déjà existantes. Très cloisonnée, elle risque de rendre difficile la réorientation des étudiant-es, qu'elle soit souhaitée ou imposée par l'échec au concours.

Un concours inéquitable

Les candidat-es issu-es de la LPE seront dispensé-es (sous certaines conditions) des épreuves d'admissibilité. Ainsi, quand certains et certaines devront préparer des écrits puis des oraux, d'autres n'auront que les oraux à préparer.

Il s'agit d'une modification majeure dans un concours d'accès à la Fonction publique d'Etat où toutes et tous doivent être égaux face au concours, l'introduction d'une dispense rompant avec cette égalité.

Un engagement à servir

Les lauréates et lauréats du CRPE seront engagés à servir dans l'Education Nationale pendant quatre ans. Il s'agit d'une nouveauté contestée de manière unanime par les organisations syndicales. Alors même que les concours

ne font pas le plein et que l'attractivité est en chute libre, cette contrainte risque de décourager celles et ceux qui se sentent attirés par le métier, sans pour autant être tout à fait convaincus qu'il est bien fait pour eux.



Présentée comme une réforme ambitieuse avec la promesse d'un parcours de formation sur deux ans, la formation initiale sera finalement amputée par une mise en responsabilité de classe à l'année. Il est à craindre que cette réforme ne soit qu'un pis-aller pour pallier la pénurie sans s'attaquer aux racines profondes du mal-être enseignant et du désamour pour la profession.

CRISE DU RECRUTEMENT : LE RECOURS AUX PERSONNELS CONTRACTUELS PERDURE

Comme c'est le cas depuis 13 ans, le CRPE 2025 n'a pas fait le plein dans les académies déficitaires. De plus, dans les autres académies, le nombre total d'admis et d'admisses sur liste complémentaire a diminué de près de 68%.

Deux années de formation sous statut ... mais pas pour toutes et tous

917 postes au concours de PE n'ont pas été pourvus contre 1583 en 2024. Si cette baisse en trompe l'oeil s'explique en réalité par la diminution importante du nombre de postes offerts dans les académies déficitaires (Créteil, Versailles et en Guyane), le déficit reste néanmoins conséquent. Le recours aux personnels contractuels va encore être plus important notamment dans ces académies.

Depuis 2013, le nombre cumulé de postes non pourvus à la publication des résultats d'admission (hors concours supplémentaire et exceptionnels) dans

les académies déficitaires s'élève à 11 810.

À Créteil et Versailles, des concours supplémentaires sont organisés pour pallier en partie ces pertes. Mais ces concours étant organisés en décalage avec les autres CRPE, nombre de lauréats et lauréates y renoncent en raison de leur double admission. Et le ministère ne publie jamais le nombre de PE réellement recrutés via ces concours.

Depuis 2023, le nombre total de recrutements de ces académies (hors concours supplémentaires et exceptionnels) baisse inexorablement.

Nombre de recrutés dans les académies déficitaires

Académies déficitaires	2023	2024	2025
Créteil	923	920	905
Guyane	95	56	53
Versailles	949	844	806
Mayotte	135	121	88

Source : Ministère

“ La situation de la Guyane est particulièrement alarmante. Cette académie, pour laquelle il n'existe pas de concours supplémentaire, n'a pourvu que 27,35 % des postes offerts en 2025 (24,35 % en 2024) alors que, parallèlement, le nombre de postes offerts est passé de 230 à 194. ”

Une liste complémentaire réduite : vers une nouvelle hausse des personnels contractuels ?

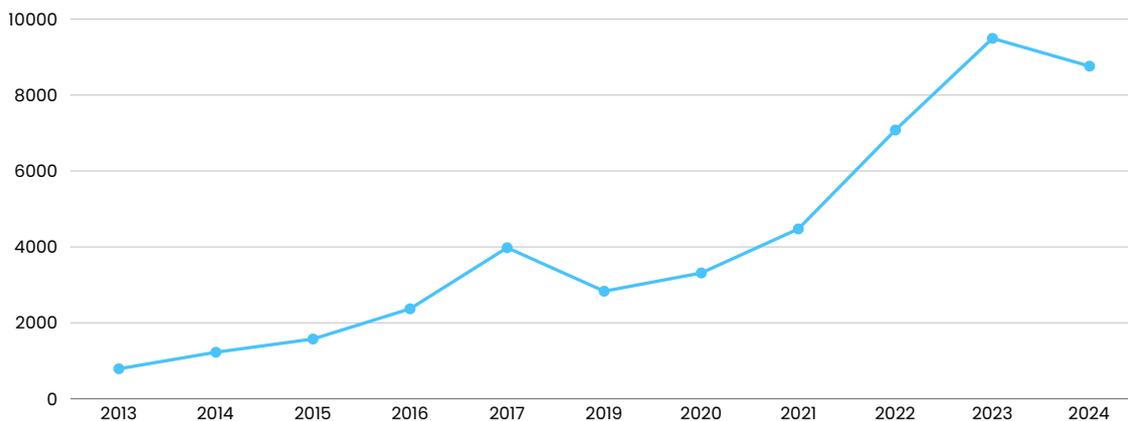
Chaque année, la liste complémentaire (LC) est établie pour permettre de combler les désistements de lauréat-es reçu-es sur la liste principale et pour pourvoir des postes restés vacants.

Alors que ces dernières années, le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a répondu favorablement à la demande de la FSU-SNUipp de recruter massivement les LC, cette session 2025 du CRPE a vu la taille des LC diminuer de manière drastique.

Tous concours confondus, le nombre d'admis et d'admissibles sur LC s'élève à seulement 354 lauréats et lauréates contre 1097 en 2024 et 1577 en 2023. Il y a donc fort à craindre que le vivier ne

suffise pas à combler les renoncements au bénéfice du concours et les éventuelles démissions, ce qui risque d'accentuer encore le recours aux personnels contractuels, pourtant déjà multiplié par 10 depuis 2013.

Evolution du nombre de personnels contractuels



Source : ministère

La future session du CRPE devrait voir le vivier de candidats et candidates augmenter du fait du concours en L3. Mais, le métier de PE ne pourra retrouver de son attractivité qu'à condition d'améliorer les conditions de travail, les rémunérations et la mobilité. Le recours aux personnels contractuels n'est pas une réponse acceptable à la crise du recrutement.



SALAIRES ET CARRIÈRE : UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Les annonces du premier ministre sur le budget confirment qu'il n'y aura aucune mesure de revalorisation des agents publics en 2026. Dans l'Éducation nationale, alors que la crise d'attractivité ne se résorbe pas, le gouvernement a même annulé les mesures salariales prévues pour accélérer la première partie de carrière des PE.

Un pouvoir d'achat toujours en baisse

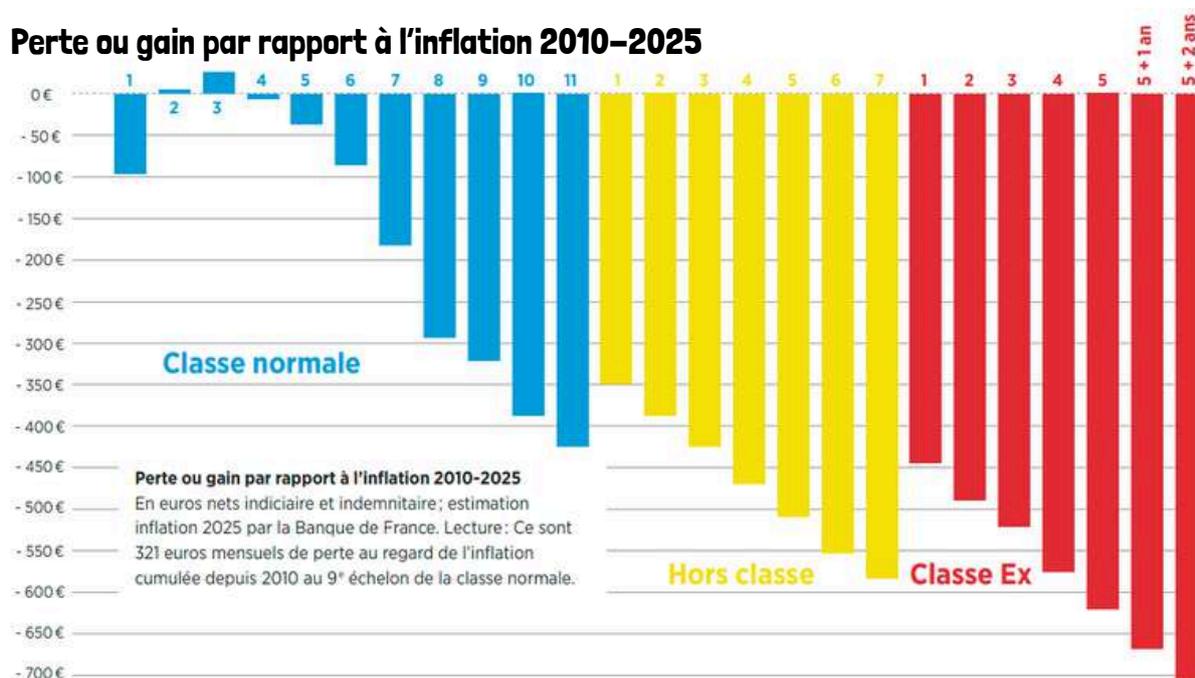
Aucune mesure de revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a eu lieu depuis 2023 (+1,5%).

Le discours ministériel ne résiste pas à la réalité des chiffres : à l'exception du tout début de carrière, en France, les PE subissent bien une dévalorisation salariale.

“ **Le déclassement salarial des enseignant-es français-es se poursuit, contribuant à amplifier la crise d'attractivité du métier.** ”

Le graphique ci-dessous illustre le manque à gagner mensuel net depuis 2010, en raison du décrochage de leur salaire avec l'inflation.

Perte ou gain par rapport à l'inflation 2010-2025



Source : Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024 et Rapport 2024 sur l'État de la Fonction publique

Appartenant pourtant à un corps de catégorie A de la Fonction publique d'État, la rémunération des enseignant-es n'est pas équivalente à celle des autres cadres A.

LE CHIFFRE

1 323 €

c'est l'écart entre le salaire net mensuel moyen des enseignant-es du premier degré et celui des autres fonctionnaires de catégorie A – 2 597 € contre 3 920 €

Source : Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024 et Rapport 2024 sur l'État de la FP

La comparaison internationale du salaire des PE en France avec celui de leurs homologues est tout aussi insatisfaisante. La France est toujours un des mauvais élèves de l'UE concernant la rémunération de ses PE.

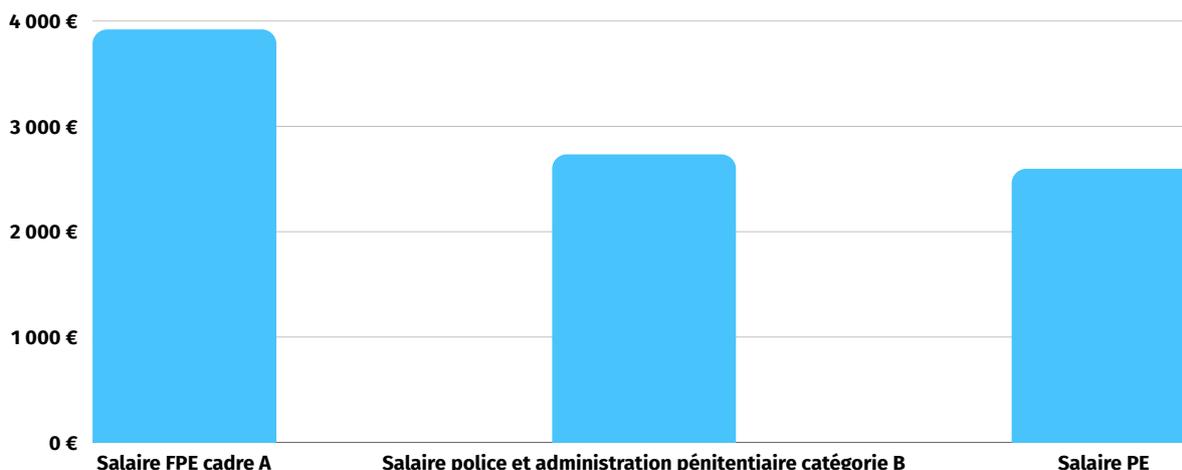
LE CHIFFRE

17,38%

c'est l'écart après 15 ans d'exercice entre le salaire moyen des enseignant-es du primaire et celui des pays de l'OCDE. (en 2022)

Source : OCDE, regards sur l'éducation, 2024

Salaires moyens nets (en EQTP)



Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2023 (Ministère de la transformation et de la fonction publiques)

Déroulé de carrière : rétropédalage

Faute de revalorisation de l'ensemble des salaires, le ministère a indiqué vouloir "dynamiser les milieux de carrière", en réduisant les durées passées dans certains échelons.

Ces propositions auraient permis aux PE entre 8 ans et 18 ans d'ancienneté, n'ayant pas bénéficié de la revalorisation d'entrée dans le métier il y a 2 ans, d'accéder à un avancement plus rapide.

Or, c'est précisément pour les PE en milieu de carrière que le décrochage salarial est le plus fort par rapport à la moyenne de l'OCDE. Malgré une présentation et un vote en Comité social d'administration

Ministériel le 6 mai dernier, le décret actant ces modifications statutaires n'est jamais paru, alors que son entrée en vigueur était prévue au 1er juin.

Les arbitrages budgétaires de Bercy n'ont pas été favorables à cette mesure catégorielle, qui ne représentait pourtant qu'une infime partie des mesures salariales indispensables au rattrapage salarial à effectuer.

Les PE paient le prix fort des choix austéritaires du gouvernement.



Le dossier salarial n'est pas clos. La FSU-SNUipp continue d'exiger :

- une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes liées à l'inflation cumulée depuis 2010 ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- une revalorisation par l'ajout de points sur les grilles indiciaires tendant vers les 100 points.

EGALITÉ PROFESSIONNELLE, ENCORE À CONQUÉRIR

A l'aube du troisième accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Ministère de l'Éducation nationale, le bilan affiche des résultats qui ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'égalité réelle. Les inégalités perdurent et certaines mesures contribuent même à les accroître.

Des écarts salariaux genrés

De prime abord, il serait possible de penser que dans la Fonction publique, les agents et agentes sont traitées de façon identique dans leur déroulement de carrière grâce aux grilles indiciaires. Les chiffres démontrent le contraire. C'est notamment le cas chez les PE, corps composé à 84,8 % de femmes.

En fin de carrière, dans le dernier décile de rémunération, les femmes PE gagnent 3204€ nets par mois, contre 3541€ pour

les hommes PE, soit plus de 4000€ perdus par an pour les femmes dans l'exercice du même métier.

Si 21,1 % des enseignants sont à la hors-classe pour 21,6 % des enseignantes, la différence à la classe exceptionnelle est marquée d'un point de vue genrée en raison de son mode d'accès plus défavorable : 16,7 % des PE hommes accèdent à ce grade contre seulement 11,1 % des PE femmes.*

*Source "Constat par échelon et ancienneté dans l'échelon des professeurs des écoles (en personnes physiques) au 1/01/2025 - DGRH MEN"

Des parcours professionnels différenciés

Si l'exercice à temps partiel est un des facteurs menant à des écarts de rémunération, des différences persistent aussi dans l'accès aux fonctions les plus rémunératrices.

En effet, 86% des directions non-déchargées, les moins bien rémunérées, sont occupées par des femmes. Elles ne sont que 63% à occuper la fonction de directrice d'école entièrement déchargée d'enseignement.

Et les AESH ?

Le plan ministériel prévoit également de traiter les écarts de rémunération mais pour l'instant cela ne concerne que les personnels encadrants, soit 0,8 % de personnels de l'Éducation nationale.

LES CHIFFRES

11,2 % de femmes exercent à temps partiel

contre seulement

4,6 % d'hommes exerçant à temps partiel.

Source : Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024

En revanche, rien n'est prévu pour les AESH, deuxième métier de l'éducation nationale à 93% féminisé et qui se voit imposer des contrats à temps incomplets pour la quasi totalité de ces agentes.

Des avancées pour la santé des femmes

Le nouveau plan pour l'égalité professionnelle prévoit de prendre en compte les risques professionnels propres aux femmes. Pour cela il est nécessaire de mettre en place une véritable médecine de

prévention avec des personnels formés aux spécificités de la santé des femmes. Il faut également réaliser une analyse genrée des conditions de travail et des risques professionnels.

Le Plan d'action 2025-2027 : un engagement réaffirmé pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Axe 1 : conforter la gouvernance et l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur des politiques de ressources humaines.

Axe 2 : favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités

Axe 3 : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Axe 4 : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale

Axe 5 : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Axe 6 : agir pour la santé des femmes au travail

Axe 7 : communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'application du jour de carence et la retenue de 10% sur la rémunération en cas de congé maladie est particulièrement préjudiciable aux femmes enceintes, qui peuvent être confrontées à ces pertes de revenus lors d'un arrêt médical. Cette inégalité de traitement doit être corrigée sans délai.



L'inscription de mesures concrètes et des moyens nécessaires à leur réalisation dans les plans d'action est nécessaire. Il faut en finir avec la précarité, mettre à plat tous les dispositifs indemnitaires creusant les écarts, interdire les temps partiels imposés, créer un statut pour les AESH, favoriser la mixité des métiers en revalorisant les salaires et les carrières des métiers les plus féminisés, développer la formation pour lutter contre les stéréotypes de genre et considérer la santé des femmes dans ses spécificités.

Les différents axes du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent porter des améliorations si des mesures concrètes étaient mises en place et financées. L'ouverture de négociations est impérative avec l'objectif de renforcer les garanties statutaires incluant les mesures correctives des préjudices de carrière liées aux discriminations ou aux inégalités. Afin de mettre en évidence les inégalités, toutes les données sexuées doivent être produites en toute transparence.



RÉNOVER LE BÂTI SCOLAIRE, UNE URGENCE !

L'épisode caniculaire enregistré en juin s'est accompagné, comme on pouvait s'y attendre, d'une montée du mercure dans les écoles. Ce phénomène qui n'a malheureusement plus rien d'exceptionnel oblige à repenser les locaux scolaires pour préserver la santé des élèves et des personnels et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Préserver la santé des élèves et des personnels

Températures bien supérieures à 30°C relevées dans les classes en Seine-Saint-Denis, à Nice, à Guéret ou ailleurs, la vague de chaleur de juin 2025 a marqué les organismes et a nécessité une réorganisation du travail dans de nombreuses écoles.

La dégradation et la vétusté du bâti scolaire font peser des risques pour la santé des élèves et des personnels. Certaines écoles, vraiment mal isolées, sont de véritables passoires thermiques (froides l'hiver, brûlantes l'été), ce qui rend les vagues de chaleur difficiles à vivre.

L'Institut national de recherche et sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) indique « *qu'au-delà de 30°C pour une activité de bureau (...), la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés.* »

“ **L'exposition aux fortes chaleurs combinées à des pics de pollution atmosphérique aggravent les risques de troubles respiratoires et altèrent les capacités d'apprentissage et de travail.** ”

Enfin, dans son rapport annuel 2024 relatif aux droits des enfants à un environnement sain, la Défenseure des droits préconise d'accélérer la rénovation des bâtiments scolaires et de tous les lieux qui accueillent des enfants.

Adapter le bâti scolaire au changement climatique

“ **Le changement climatique oblige à repenser les locaux scolaires. Mais l'Éducation nationale renvoie souvent le problème aux collectivités, propriétaires des locaux, alors que la santé des élèves et des personnels relève de sa responsabilité.** ”

La rénovation du bâti scolaire doit à la fois permettre d'adapter les écoles au changement climatique, d'atténuer leur

empreinte écologique et de garantir de bonnes conditions sanitaires à celles et ceux qui y étudient et travaillent.

C'est le sens de la **campagne lancée par l'Alliance écologique et sociale (AES)** à laquelle participent la FSU, SUD éducation, la CGT éducation aux côtés de Greenpeace France, Les Amis de la Terre et Oxfam France. L'objectif est d'inscrire, dans la campagne des municipales de 2026, la nécessité d'un plan national de rénovation écologique du bâti scolaire pour construire l'École de demain.



Réussir la transformation écologique de l'École

Plusieurs types d'interventions doivent être engagées pour faire des écoles des lieux exemplaires en matière de neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique :

Sur le bâti ancien

- Travaux de rénovation énergétique (isolation des façades extérieures, comblement des défauts d'étanchéité, suivi des menuiseries extérieures, remplacement des systèmes anciens de chauffage...);
- Désamiantage, surveillance de la qualité de l'air intérieur;
- Travaux dans les cours d'école (débétonisation, désimperméabilisation des sols, végétalisation, création d'îlots de fraîcheur...);
- Récupération des eaux pluviales;
- Solarisation des toits

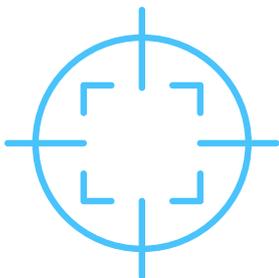
Sur la construction de nouvelles écoles

- Usage de matériaux bio-sourcés;
- Recherche d'alternatives énergétiques (géothermie, panneaux photovoltaïques...).

Sur l'environnement scolaire

- Création de voies de mobilité douce, de cheminement piéton ("rue aux écoles"...);
- Dépollution atmosphérique et des sols du périmètre proche de l'école.





DROM

La dégradation du parc scolaire se constate à l'échelle de territoires entiers comme les DROM. La campagne «L'école en sous-France», menée en 2023 par la FSU-SNUipp avait fait état des conditions dégradées de travail et d'enseignement dans les écoles, qui impactent lourdement la réussite des élèves.

A Mayotte, 75% des écoles n'ont pas l'accréditation de la commission de sécurité. Dans les Antilles, seules 20% des écoles respectent les normes sismiques.

En Guyane, comme dans tous les autres DROM, la chaleur dans les classes est insupportable...

Un plan massif de construction d'écoles doit être engagé dans les DROM pour scolariser tous les élèves dans de bonnes conditions dès la maternelle, mais aussi de rénovation et de mise aux normes du bâti existant tenant compte du dérèglement climatique.



La rénovation écologique est aujourd'hui une urgence qui demande un engagement de l'État. Le bâti scolaire doit être un modèle de prévention et d'atténuation des effets du changement climatique, au service de la réussite de tous les élèves, ce qui implique également une réflexion sur l'aménagement global des écoles comme lieux de vie.



SANTÉ AU TRAVAIL UN ÉTAT D'ALERTE

Les conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale se dégradent : manque de moyens, explosion des risques psychosociaux, recul des droits sociaux... La profession tire la sonnette d'alarme.

Congé maladie : recul des droits

Depuis le 1er mars 2025, la rémunération du congé maladie ordinaire (CMO) est passée de 100% à 90% pendant les trois premiers mois pour les agents et agentes de la fonction publique.

“ C’est une double peine : des conditions de travail dégradées qui abîment la santé, et des arrêts maladie sanctionnés financièrement. ”



Si le jour de carence est toujours en vigueur, la mobilisation syndicale a permis d'obtenir le retrait du projet de trois jours de carence.

Des risques psychosociaux en forte hausse

Les personnels sont de plus en plus exposés au stress, aux violences et au sentiment de “travail empêché”, ce qui constitue des risques psycho-sociaux (RPS).

LES CHIFFRES

40 % C’est la proportion de fiches déposées par les personnels du 1er degré sur le registre santé et sécurité au travail concernant une exposition aux RPS.

31,4 % C’est la proportion des signalements de danger grave et imminent concernant des RPS.

2^{ème} Les RPS sont la 2^{ème} cause de signalement après les agressions, intrusions et menaces (dans 37,1% des cas).

Source : bilan de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, 2023

Par exemple, l’inclusion sans moyens suffisants génère des RPS et les personnels se sont largement exprimés sur la nécessité de mettre en place des mesures prioritaires pour rendre l’école pleinement inclusive pour tous les élèves et pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Par ailleurs le sentiment accru de “travail empêché” est aussi lié aux injonctions contradictoires, à la réduction de l’autonomie au travail et de la liberté pédagogique (pilotage par les évaluations, multiplication des guides prescriptifs...), au sentiment de culpabilité de ne pas pouvoir faire correctement son travail.

Une protection des personnels défaillante

Les accidents de services et maladies professionnelles sont en augmentation au ministère de l'Éducation Nationale. Les RPS en sont la deuxième cause.

LES CHIFFRES

+ 10 % d'accidents du travail.

+ 9 % de maladies professionnelles reconnues.

40 % des maladies professionnelles sont liées au RPS.

Source : Bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles, au titre de l'année 2023

La médecine de prévention est très fortement dégradée.

LES CHIFFRES

73 médecins du travail pour les 1,2 million de personnels de l'Éducation nationale

8 académies ne disposent pas de médecin du travail

Source : Rapport national d'activité relatif à la médecine de prévention, MEN 2022



Alors que tous les voyants sont au rouge, le ministère de l'Éducation nationale faillit à son obligation de protéger ses personnels. Il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique de prévention des RPS et de renforcer la médecine de prévention, mais aussi de redonner aux PE leur pouvoir d'agir.



Les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) sont indispensables au bon fonctionnement du système éducatif et de l'école inclusive. Il est plus que jamais nécessaire d'obtenir la création d'un corps de fonctionnaire AESH pour leur garantir un statut et des droits, la reconnaissance de leur métier et de leurs compétences professionnelles spécifiques.

Quelques éléments statistiques

Depuis la création de cette mission d'accompagnement, les effectifs d'AESH n'ont cessé d'augmenter pour devenir **le 2e métier de l'Éducation nationale**. Selon Elisabeth Borne, ces personnels sont 143 000 en 2025. Les AESH représentent 12% de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et quatre personnels non enseignants sur dix.

D'après les données issues du Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024, à la rentrée 2023, 93% des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap exerçant dans les écoles sont des femmes. Leur moyenne d'âge est de 45 ans et 38% ont plus de 50 ans. Comme beaucoup de professions du soin et de l'éducation, leur engagement n'est pas reconnu à sa juste valeur, avec des salaires trop bas et une absence de perspectives de carrière.

Dans le premier degré, presque la totalité des AESH (98%) exerce à temps incomplet (CDD et CDI confondus) pour une quotité moyenne de 62%. Les femmes ont des quotités de temps de travail un peu plus faibles que celles des hommes, qui sont sur-représentés parmi celles et ceux qui ont un temps complet.

“ **La rémunération des AESH est de 971 € lors de la signature de leur premier contrat et leur rémunération maximale s'élèvera à 1 177€ au bout de 30 ans pour une quotité de travail de 62%.** ”

40% des AESH interviennent à la fois dans le premier et dans le second degré.

8% d'entre elles et eux interviennent dans plusieurs écoles, 25% n'interviennent que dans une seule école et 25% n'interviennent que dans un seul établissement du second degré. Cette situation est liée à la généralisation des PIAL, leurs conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus en complexes.

Le gouvernement s'enorgueillit qu'il y ait maintenant 61% des AESH en CDI. Pour autant, les AESH n'ont toujours pas de réelles perspectives professionnelles. Leurs conditions d'emploi actuelles les maintiennent dans la précarité et dans des conditions d'exercice difficiles.

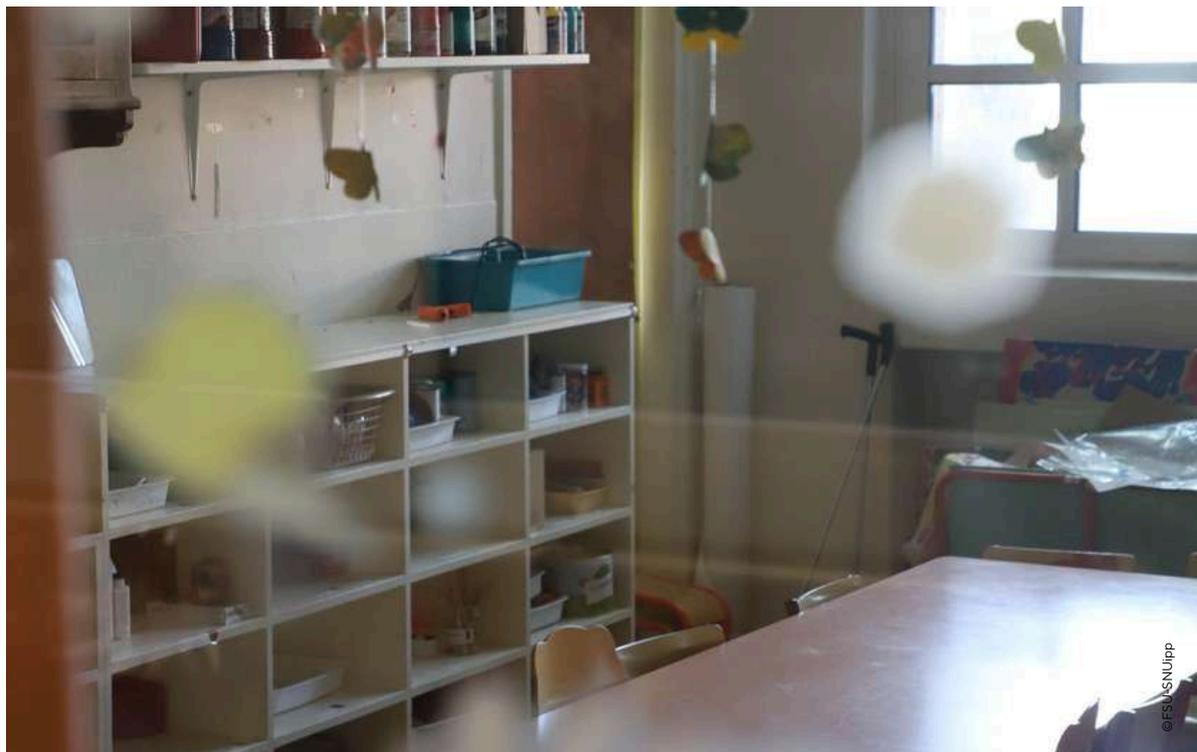
Source : Données issues du Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024



Il n'est plus à prouver que le métier d'AESH est un besoin permanent pour le fonctionnement des écoles. La FSU-SNUipp est mobilisée dans une campagne intersyndicale pour faire reconnaître ce métier et obtenir un corps de la fonction publique. Une pétition avec plus de 71 000 signatures est d'ailleurs toujours en cours. Un véritable statut leur permettra également de bénéficier d'une reconnaissance de leurs missions et d'accéder à de nouveaux droits (carrière, rémunération, formation, mobilité).



©FSU-SNUipp



©FSU-SNUipp



L'ÉCOLE EN CHIFFRES

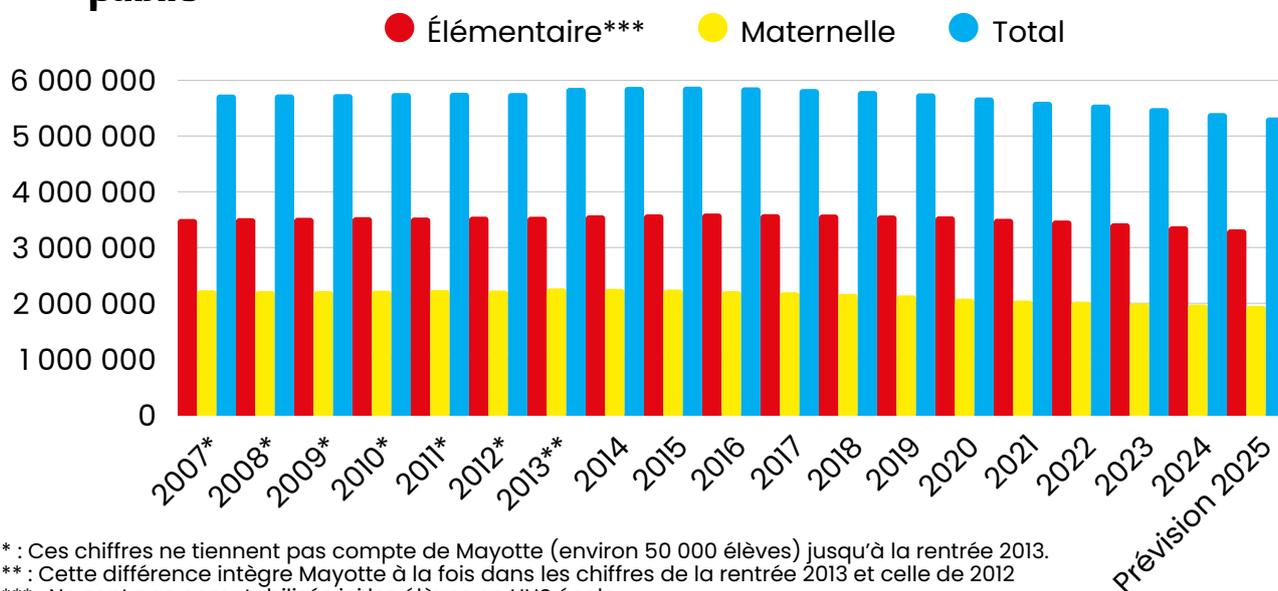


©FSU-SNUipp

Du côté des élèves

Depuis 2018, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré diminue, avec une baisse générale de 4,9% (hors prévisions 2025)

• Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré public



* : Ces chiffres ne tiennent pas compte de Mayotte (environ 50 000 élèves) jusqu'à la rentrée 2013.

** : Cette différence intègre Mayotte à la fois dans les chiffres de la rentrée 2013 et celle de 2012

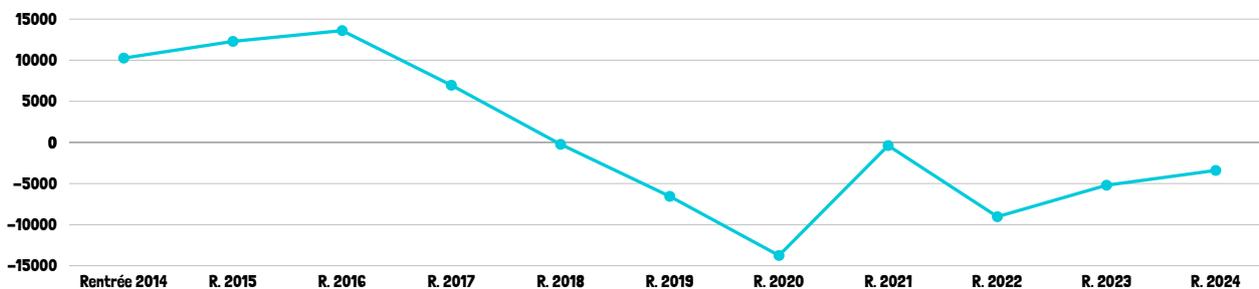
*** : Ne sont pas comptabilisés ici les élèves en ULIS école

Source : DGESCO Bilan de rentrée 2024-2025

Selon le ministère, à la rentrée 2024, le secteur public a scolarisé 74 811 élèves de moins, soit une baisse de 1,4%.

Seules deux académies connaissent une augmentation de leurs effectifs : Mayotte (+1.7%) et la Guyane (+1.2%).

• Variation du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré privé sous contrat



Source : Depp RERS2023 + Bilan rentrée 2024-2025

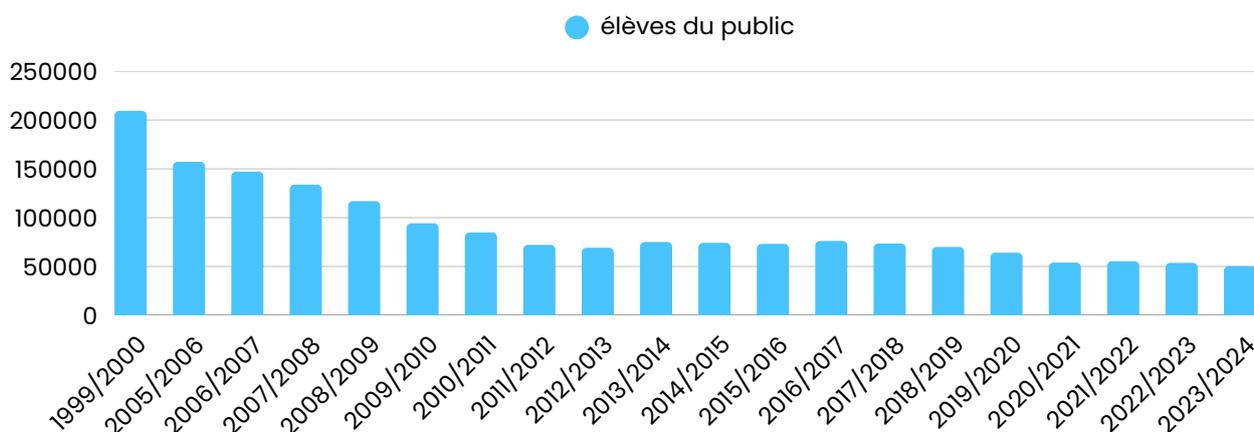
Les effectifs du privé sous contrat sont en baisse de 4 282 élèves, soit - 0,4%.

Source : DGESCO, Bilan de rentrée 2024-2025

À la rentrée 2024, l'enseignement privé hors contrat a accueilli 60 485 élèves dans le 1er degré, soit une augmentation de +1,6%.

Source : RERS

• Scolarisation des élèves de moins de 3 ans



Source : DGESCO Bilan rentrée, RERS

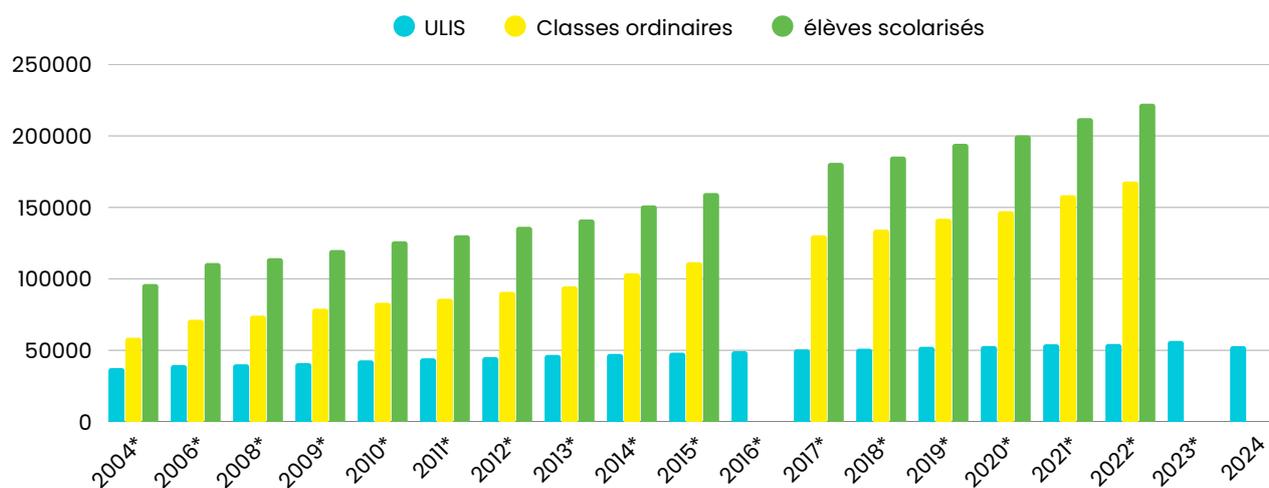
Depuis la rentrée 1999, le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans a baissé passant de 35,2% à 9,3 % la rentrée 2023.

Ces données cachent de fortes disparités entre académies. Ainsi, le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans est de 1,7% dans l'académie de Mayotte,

quand il s'élève à 28,4 % dans l'académie de Rennes ou 26,4% en Martinique.

Ces chiffres soulignent un paradoxe : une académie parmi les plus pauvres, Mayotte, où les besoins en scolarisation précoce sont les plus prégnants, scolarise toujours le moins les enfants de deux ans.

• Scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1er degré



Source : Repères et référence statistiques 2023 -Depp Champs : Public et Privé

Dans le premier degré, les effectifs des dispositifs collectifs (ULIS écoles) passent de 50 530 en 2021 à 51 775 en 2022-2023.

En 2022-2023, plus de 222 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles : 75,5% en classe ordinaire et 24,5% en ULIS ou UEEA.

La scolarisation individuelle (avec ou sans accompagnement) a augmenté de 15% en 5 ans.

À la rentrée 2024, 173 postes sont consacrés à la "stratégie autisme" (UEEA ou UEMA).

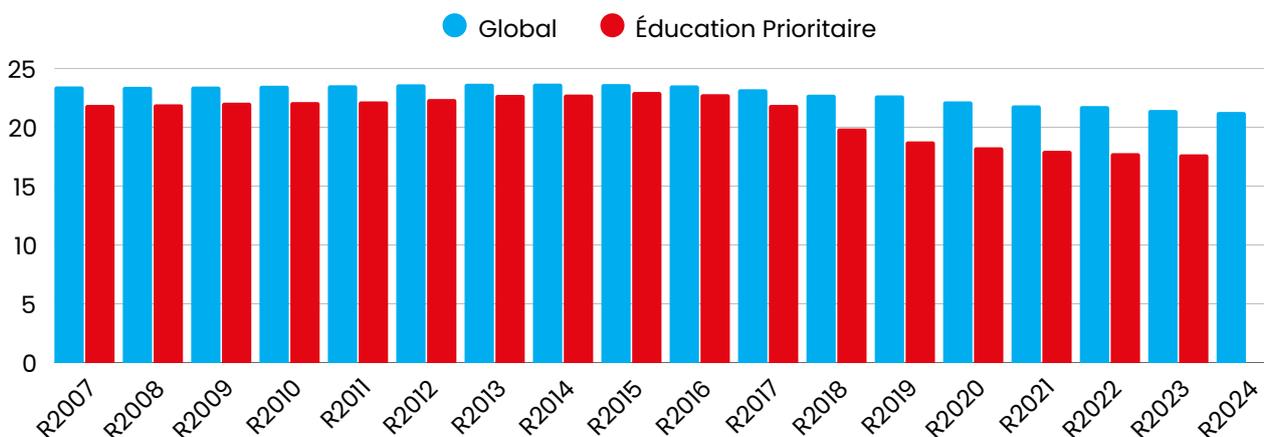
• Nombre d'élèves par classe

À la rentrée 2024, le nombre moyen d'élèves par classe est de 21,3.

En éducation prioritaire il était de 17,7 en 2023 (donnée non actualisée par le MEN), en baisse par rapport à l'année précédente (17,8). Cette évolution est consécutive à la poursuite du dédoublement des classes de GS, CP et CE1.

Depuis 2011, les effectifs d'élèves du premier degré ont diminué de 12,3 % en zone rurale (soit 171 000 élèves de moins) et dans une moindre mesure en zone urbaine (-1,8 %, soit 98 000 élèves en moins).

Nombre d'élèves par classe en éducation prioritaire



Source : Bilan rentrée MEN DGESCO

Du côté des personnels

• Instituteurs, institutrices et PE : quelques données

- 324 633 enseignant.es du 1er degré en 2023 dont 2,1% de non-titulaires contre 326 474 en 2022 (soit une baisse de 0,6%)
- 77 139 (-1,17%) travaillent en maternelle et 159 491 (-0,78%) en élémentaire (soit une répartition approximative d'un tiers/deux tiers)
- 31 500 personnels assurent des remplacements, ce qui représente 9,7% des personnels enseignants (9,4 % en 2022) : 17% des enseignants hommes sont remplaçants contre seulement 7% des femmes.
- Âge moyen : 43,2 ans (43 ans en 2023-24; âge moyen des femmes: 42,9, âge moyen des hommes : 44,5).
- 86,1% de femmes (pour information, ce taux est de 58,7% dans le second degré).
- 10% des PE exercent à temps partiel (11,0% des femmes et 3,8 % des hommes).
- Traitement : un salaire net moyen de 2 597 euros (en 2023) les personnels contractuels touchent un salaire moyen de 2 158 euros.
- Âge moyen de départ en retraite (hors mère de 3 enfants) : 61,0 ans (60,8 en 2022) ans (61,6 ans pour les hommes et 60,7 ans pour les femmes). En raison des réformes successives et notamment de l'allongement du nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein et de l'instauration de la décote, l'âge de départ recule chaque année.
- Seuls 1,1% des enseignant.es du 1er degré ont changé de département à la rentrée 2023.

• D'autres personnels des écoles : quelques données

Psychologues de l'Éducation nationale :

- 3 954 psychologues de l'éducation nationale exerçant dans le 1er degré (EDA)
- 88% de femmes.
- 9,6% des PsyEN exercent à temps partiel
- Traitement : un salaire net moyen de 2667 euros (*Depp chap 7.12*)

AESH :

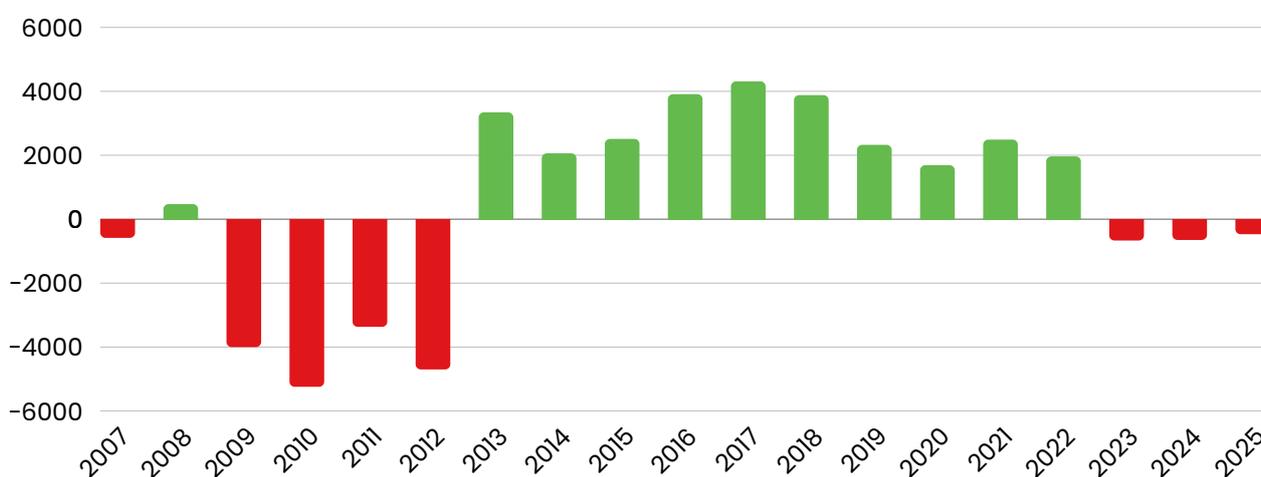
- 143 000 AESH (*réponse d'Elisabeth Borne aux parlementaires le 5 mars 2025*)
- âge moyen : 45,3 ans.
- 93 % de femmes.
- 97,7% des AESH exercent à temps incomplet, la quotité moyenne est de 62,7%.
- 61% exercent en CDI à la rentrée 2023

• Mobilité : des changements de département difficiles

Année après année, les résultats des permutations sont toujours autant insatisfaisants. Des enseignantes et enseignants sont amenés soit à travailler loin de leur conjoint•e, soit à demander une mise en disponibilité pour ne pas être séparés. Ces difficultés sont renforcées selon le département d'affectation. En 2025, sur 13 975 participant-es aux opérations de mobilité (15 390 en 2024, 16 736 en 2023), 3 332 PE ont obtenu satisfaction. Ce résultat en légère hausse est à mettre en rapport avec la baisse constante de la participation ces dernières années. L'érosion se poursuit.

Le taux de satisfaction global est de 23,84%, soit en légère hausse (20,73% en 2024, 20,84% en 2023, ...) mais toujours très bas. Derrière ce taux global, on observe des réalités très contrastées : les taux de satisfaction vont de 10,06% pour la Seine-et-Marne à 100% pour l'Aveyron, le Finistère et la Haute-Loire. Comme les années précédentes, aucune donnée n'est communiquée par le ministère concernant les demandes pour rapprochement de conjoint, pas plus que celles concernant les personnes en situation de handicap (nombre de participants à ce titre, mutations réalisées).

• Les moyens d'enseignement



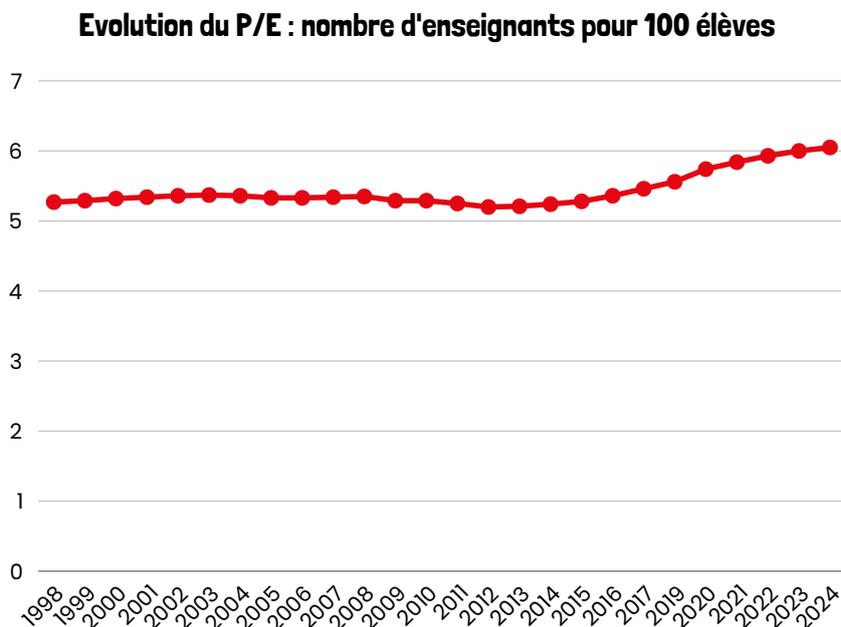
Source : DGESCO Éléments Bilan de rentrée

* En 2011, ces suppressions de postes comprenaient 5600 suppressions de postes dits en « surnombre budgétaire » sans incidence sur les moyens d'enseignement

** En 2013 les stagiaires étaient rémunérés à mi-temps et exerçaient à tiers-temps en classe

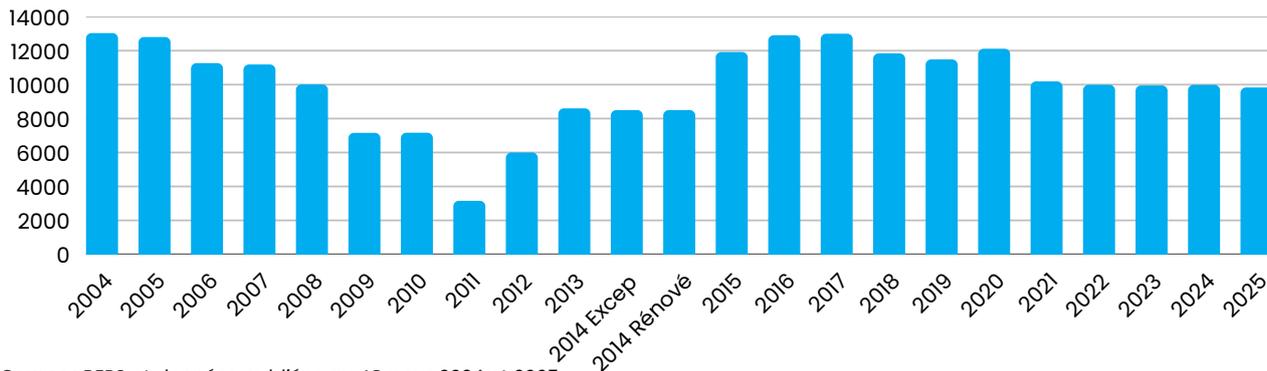
• Évolution du nombre de postes pour 100 élèves (P/E)

Le taux P/E est le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves scolarisés. Il permet de quantifier l'ensemble des moyens accordés à la scolarisation des élèves c'est-à-dire les personnels en charge d'une classe mais également sur des postes de remplacement, les décharges de direction d'école, les RASED, les personnels référents de l'ASH, les « Plus de maîtres-ses »...



Source : DGESCO, Bilans de rentrée depuis 1998

• Recrutement : nombre de places aux concours

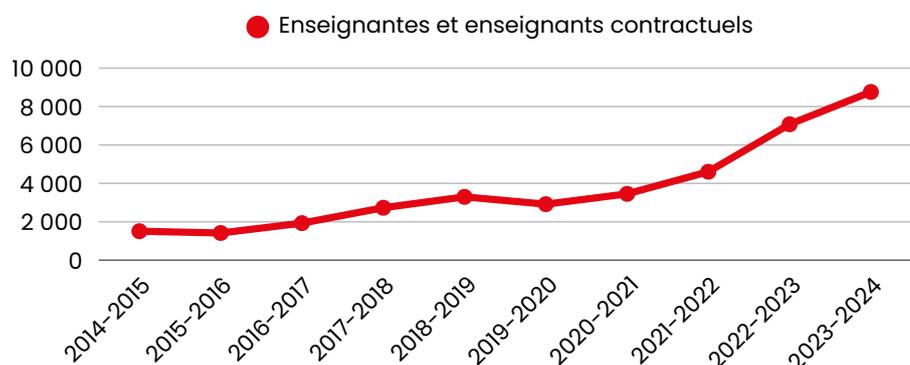


Source : RERS et données publiées au JO pour 2024 et 2025

• Personnels enseignants sous contrat

Le recours à des personnels sous contrat est devenu la réponse massive à court terme du ministère à la crise du recrutement.

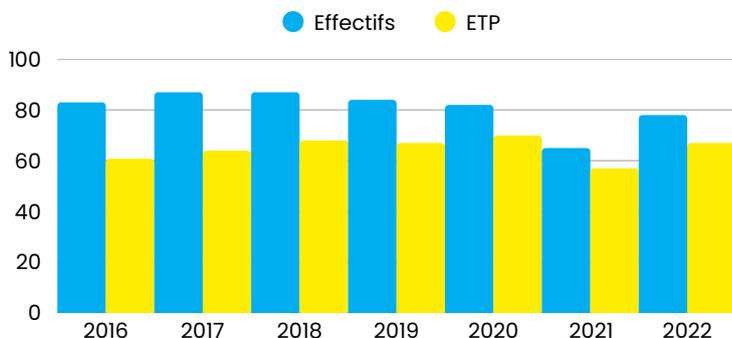
Leur nombre est en augmentation dans le premier degré.



Source : Bilans sociaux MEN

• Santé au travail

61% des PE du premier degré déclarent ressentir du stress occasionné par leur travail, 44 % que leur métier impacte négativement leur santé mentale et 45% leur santé physique.



Source : Rapport annuel médecine de prévention

Alors que les conditions de travail se sont largement dégradées et que les personnels sont soumis à un stress professionnel croissant, la médecine de prévention reste le parent pauvre dans l'Éducation nationale, avec un médecin du travail pour 14 600 agentes et agents.

Pour tenir l'objectif d'un médecin du travail pour 2 500 personnes, il manque aujourd'hui près de 410 équivalents temps plein (ETP).

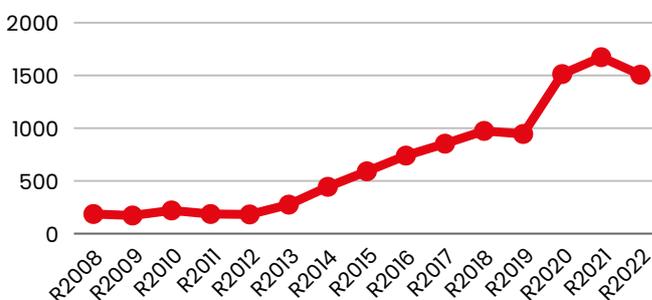
Départs volontaires

1513 départs volontaires (démissions et ruptures conventionnelles) soit 58% de plus que l'année précédente. Même si la proportion reste faible au regard des effectifs, l'augmentation est significative.

2,70 % des stagiaires ont démissionné en 2022-2023, soit 262 stagiaires 1er degré.

Évolution des départs volontaires

Source : Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-23, DEPP, octobre 2023.

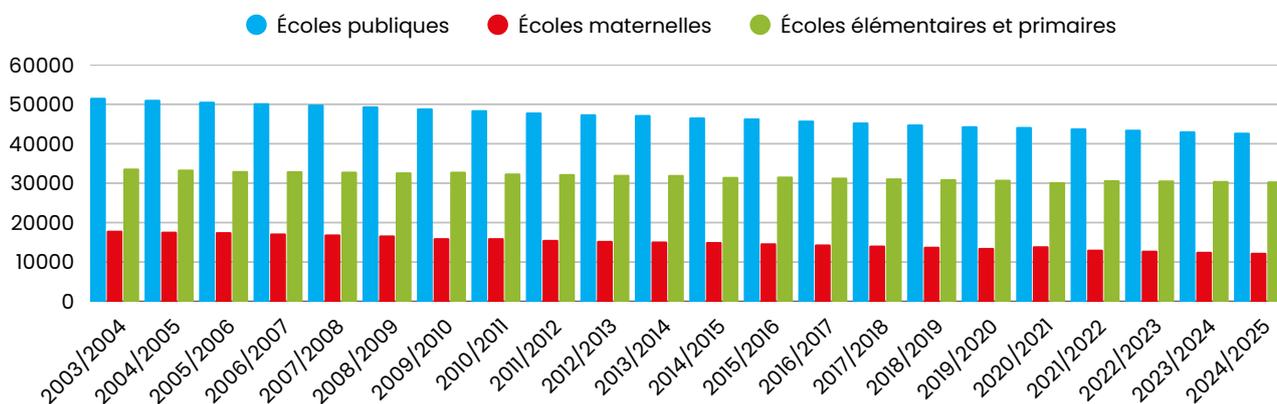


Du côté des écoles

• Nombre d'écoles

L'école, et particulièrement l'école rurale, continue d'être remodelée et restructurée. Cela passe par des fermetures d'écoles ou des fusions d'écoles.

352 écoles ont fermé à la rentrée 2024 (405 en 2023) : 249 écoles maternelles et 103 écoles élémentaires/primaires



• Nombre de classes

A la rentrée 2023, le nombre de classes reste stable avec 260 495 classes, dont 4 995 ULIS (256 884 en 2022, 256 800 en 2021, 260 853 en 2020, 253 897 en 2019, 255 072 classes en 2018, 251 475 en 2017 et 249 238 en 2016). En 2022-2023, 28% des classes ont un effectif égal ou supérieur à 25 élèves. Seules 25,2% des classes ont moins de 20 élèves.

• Éducation prioritaire

En 2023, l'éducation prioritaire compte 2 458 écoles classées en REP+ et 4 136 en REP, soit 6 594 écoles qui scolarisent 1 128 857 élèves.

37% des écoles de l'éducation prioritaire sont classées en REP+ et 63% en REP.

Trois académies, Aix-Marseille, Lille et Nantes, ont expérimenté un dispositif de contrats locaux d'accompagnement depuis la rentrée 2021.

A la rentrée 2023, 11 académies supplémentaires ont été concernées : Grenoble, Lyon, Montpellier, Reims, Strasbourg, Versailles ainsi que les cinq académies ultramarines.

Source : Bilan rentrée 2023-2024

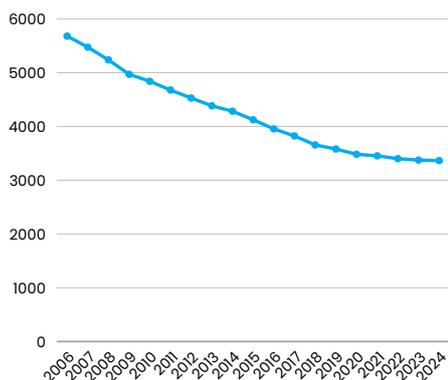
• Évolution du réseau rural

Le ministère continue la restructuration du réseau scolaire. Elle se traduit par des fusions d'écoles et de Réseaux Pédagogiques Intégrés (RPI) et la diminution continue depuis plus de 15 ans des classes uniques. Les RPI sont passés de 4 762 en 2003 à 4 748 en 2023 (-42 par rapport à 2022). Ils peuvent être dispersés avec plusieurs écoles réparties sur plusieurs communes (2 957)

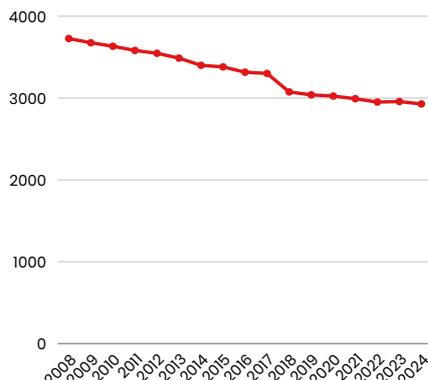
ou concentrés quand une seule école regroupe les élèves de plusieurs communes (1 791). La tendance est à l'augmentation des derniers (+6 par rapport à 2022) au détriment des premiers (-48 par rapport à 2022).

Les écoles à classe unique sont passées de 5681 en 2006 à 3375 en 2023.

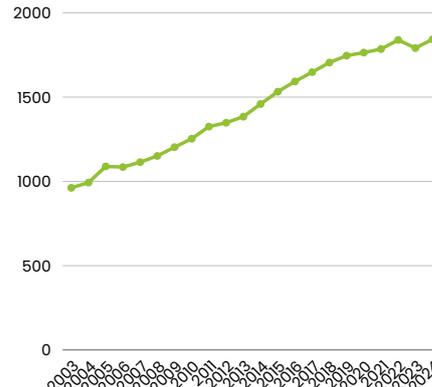
Évolution classes uniques



Évolution RPI dispersés



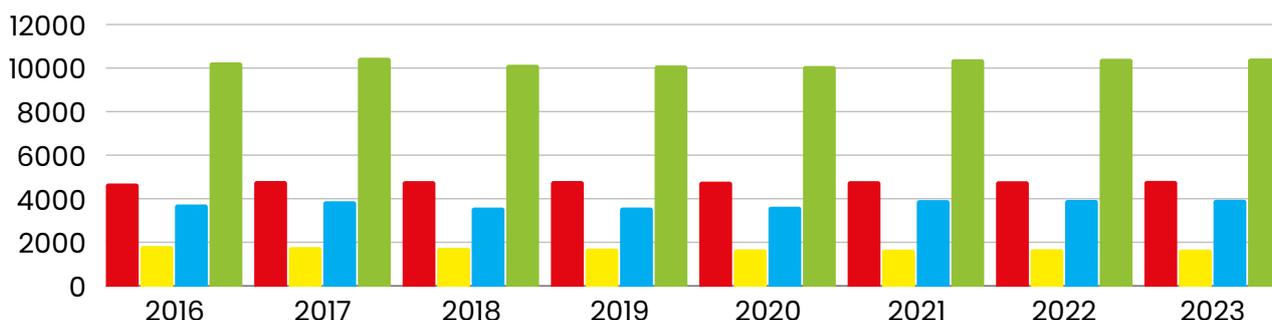
Évolution RPI concentrés



Source : Bilans de rentrée MENJ

Évolution des RASED

● aide pédagogique ● aide relationnelle ● PsyEN ● Rased



Source : Éléments de bilan de rentrée 2023-2024

Les établissements français à l'étranger

	Europe	Maghreb Péninsule ibérique	Moyen- Orient Proche- Orient Océan Indien	Asie Pacifique	Afrique	Amérique	TOTAL	TOTAL 2023- 2024
EGD	25	28	3	4	7	1	68	68
Etablissements conventionnés	38	0	17	21	48	35	159	163
Etablissements partenaires	65	49	84	36	69	70	373	349
Total	128	77	104	61	124	106	600	580
Nombre pays	41	3	15	20	36	22	137	139
Nombre détachés AEFÉ	1 752	930	359	448	1 207	882	5 578	5 558
Nombre d'élèves	75 189	70 443	96 241	23 627	73 685	58 581	400 766	392 285

Source : Direction du développement et de l'accompagnement du réseau 2023-2024 (AEFE)

La commande présidentielle de Cap 2030 (doublement des effectifs) lancée en 2018 par le Président de la République continue : seul le nombre d'établissements partenaires, 100% privés, augmente (+24), alors que les établissements conventionnés avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) diminuent (-4). Le nombre d'élèves continue à augmenter (+8481) mais reste très éloigné de l'objectif présidentiel. Cette expansion ne repose donc que sur l'augmentation des établissements partenaires avec l'aide des moyens de l'Etat.

Les critères de l'homologation des établissements partenaires doivent être renforcés notamment en ce qui concerne les droits sociaux et syndicaux et la gestion des ressources humaines. Sans cela, cette situation concurrentielle entre les établissements de l'opérateur public et les autres s'apparente à du dumping social dont les victimes sont les personnels précarisés.

Les personnels dans l'enseignement français à l'étranger

Le développement du réseau s'effectue au détriment des établissements du réseau historique qui subissent des fermetures massives de postes de détachés et au profit des établissements privés qui se développent de plus en plus.

La FSU-SNUipp alerte l'Agence comme le MEN sur la précarisation des personnels : augmentation des contrats de droit local, sans garantie des droits liés à l'exercice au sein de l'opérateur public et détachements limités à 6 ans.

Les enseignant-es sous contrat de droit local sont en disponibilité, ils ne bénéficient donc ni d'un avancement complet pour leur carrière ni d'une cotisation retraite classique ni d'une rémunération comparable à un-e enseignant-e en détachement.

Détachement dans l'enseignement français à l'étranger

La mesure de 2019 instaurant une limitation du détachement à six années consécutives est à la fois contre-productive et déstabilisatrice :

- contre-productive puisque, loin d'être plus mobiles, les personnels demandent moins à exercer à l'étranger et à changer de poste à l'étranger ;
- déstabilisatrice pour les équipes à terme car privées de personnels détachés stables et moteurs.



Actions dans le réseau d'enseignement français 2024–2025

Le dialogue social à l'AEFE est en panne depuis deux ans. Les syndicats de la FSU Hors de France ont décidé de mener une série d'actions graduées pour faire réagir l'Agence: cartons jaunes, cartons rouges, boycott unanime du Comité social administratif d'avril 2025 et enfin appel à la grève les 13 et 15 mai 2025. Ils ont aussi alerté l'ensemble des acteurs, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les parlementaires et la presse.

Les raisons de ces mobilisations sont multiples:

- Le budget de l'AEFE est en régression pour 2025 (-14 M€) et ce malgré l'augmentation du nombre d'élèves dans le réseau et des charges qui pèsent sur le fonctionnement de l'AEFE. La solution adoptée par l'AEFE est de poursuivre son désengagement en supprimant des postes de titulaires détachés de l'éducation nationale française : 105 postes en 2025 et 100 en 2026.
- Les nombreuses suppressions de postes de détachés, obligeant à recruter des enseignants en contrat local à la charge totale des établissements, se répercutent sur l'augmentation croissante des frais de scolarité, au point de les rendre parfois insupportables pour les familles.
- L'absence d'intervention de l'AEFE auprès du MEN pour remettre en cause la limitation à 6 ans de la durée des détachements à l'étranger, imposée par le MEN depuis 2019. Les établissements en subissent les effets délétères : instabilité des équipes enseignantes, fragilisation de l'offre pédagogique pour les spécialités rares, rupture de continuité des projets pédagogiques.
- La non-transposition des indemnités statutaires (prime Grenelle) et la non-revalorisation de l'ISVL (Indemnité Spécifique de Vie Locale) versées aux détaché-es affecte l'attractivité de ces postes. De la même façon, dans de nombreux pays l'attractivité des postes de droit local est réduite par l'absence de revalorisation salariale pour répondre à l'inflation.

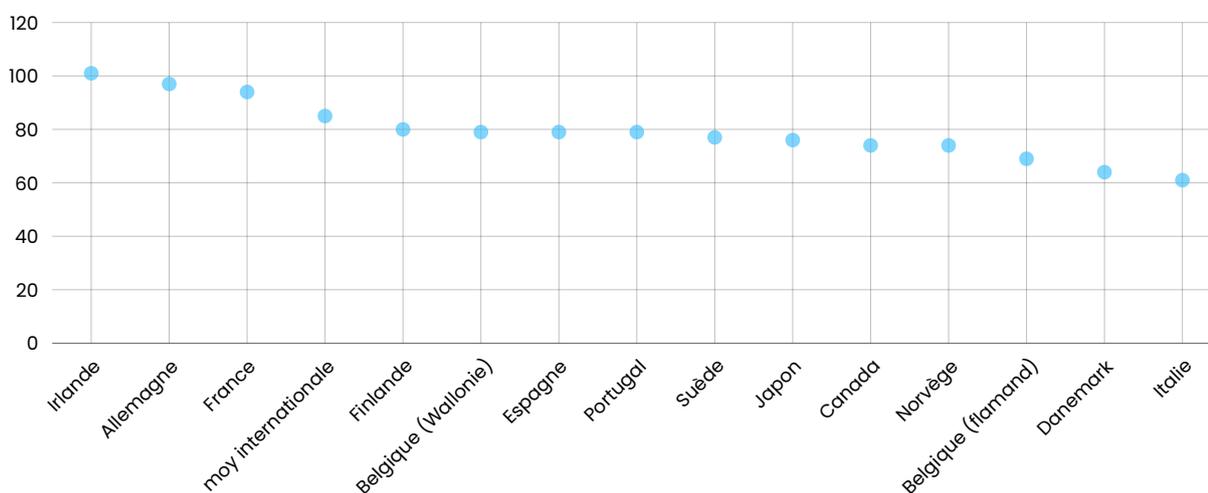


La France toujours championne d'inégalités scolaires socialement déterminées

Les derniers résultats des évaluations internationales TIMSS CM1, consacrées aux mathématiques et aux sciences, confirment le caractère inégalitaire du système scolaire français. Si les résultats moyens sont en-dessous de la moyenne des pays, c'est surtout l'écart de performance entre les élèves des milieux les plus favorisés et les élèves des milieux les plus populaires qui constitue un fait marquant.

TIMSS 2023 – niveau d'inégalité en mathématiques (CM1)

différence de performance entre les 10% d'élèves les plus populaires et les 40-50% les plus favorisés



Source : TIMSS

Ces résultats sont dans la même veine que ceux de PISA 2022, qui montre un écart de performance particulièrement important entre les 25% des élèves des milieux les plus populaires et les 25% des élèves des milieux les plus favorisés.

En littératie, cet écart est de 115 points pour la France (420/535) contre 94 en moyenne dans l'OCDE (433/527). En mathématiques, l'amplitude est de 112 points (422/534) contre 94 en moyenne dans l'OCDE (431/525)

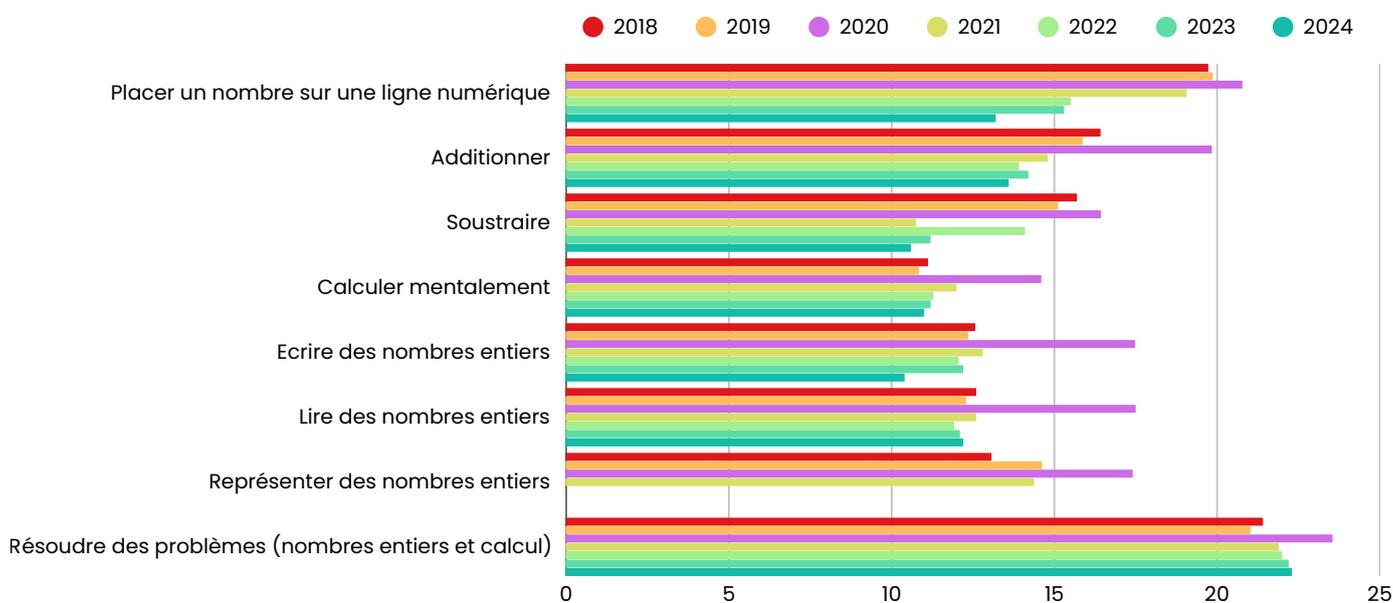
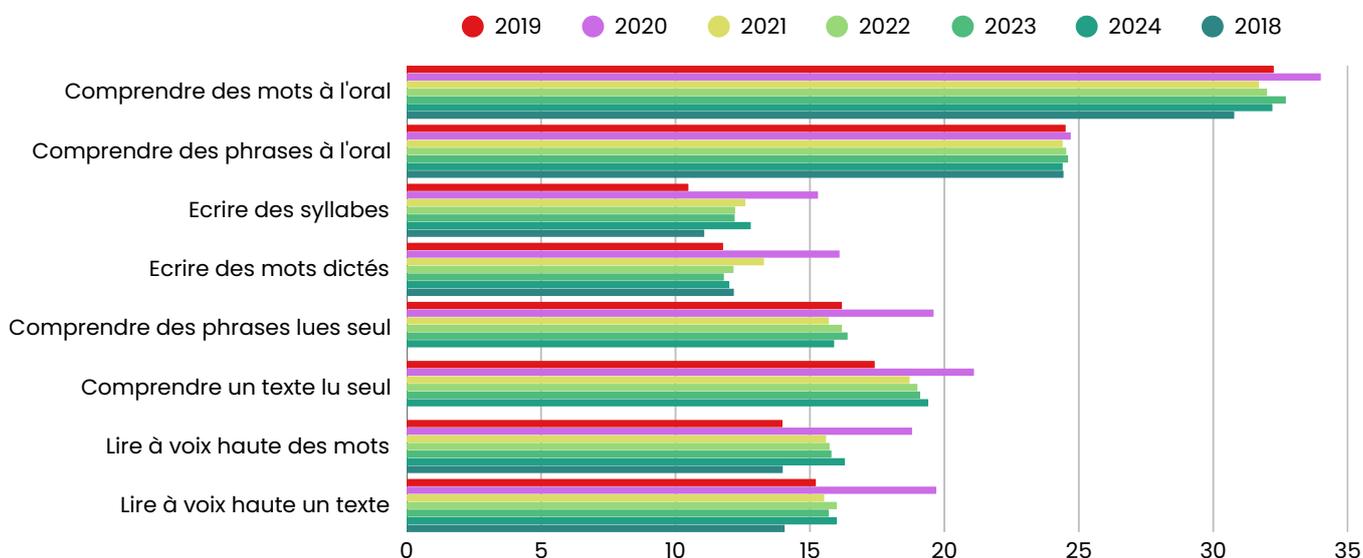
Source : note de la Depp n°22 - 14 mai 2022

Les mesures du choc des savoirs pour le premier degré se situent dans la droite ligne des politiques éducatives menées ces dernières ayant contribué à l'accentuation des inégalités d'apprentissage, que cela soit en confirmant la priorité aux "fondamentaux" ou le renforcement des dispositifs d'individualisation des apprentissages, corrélé à un traitement socialement différencié des élèves. Les pays qui réussissent mieux en termes de lutte contre les inégalités ont fait de tout autre choix.



Depuis 2017, aucun progrès sur le front des inégalités

Différence hors REP/ REP+ de la part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante du domaine évalué



Source : compilation de données produites par la DEPP à partir des résultats aux évaluations nationales CE1

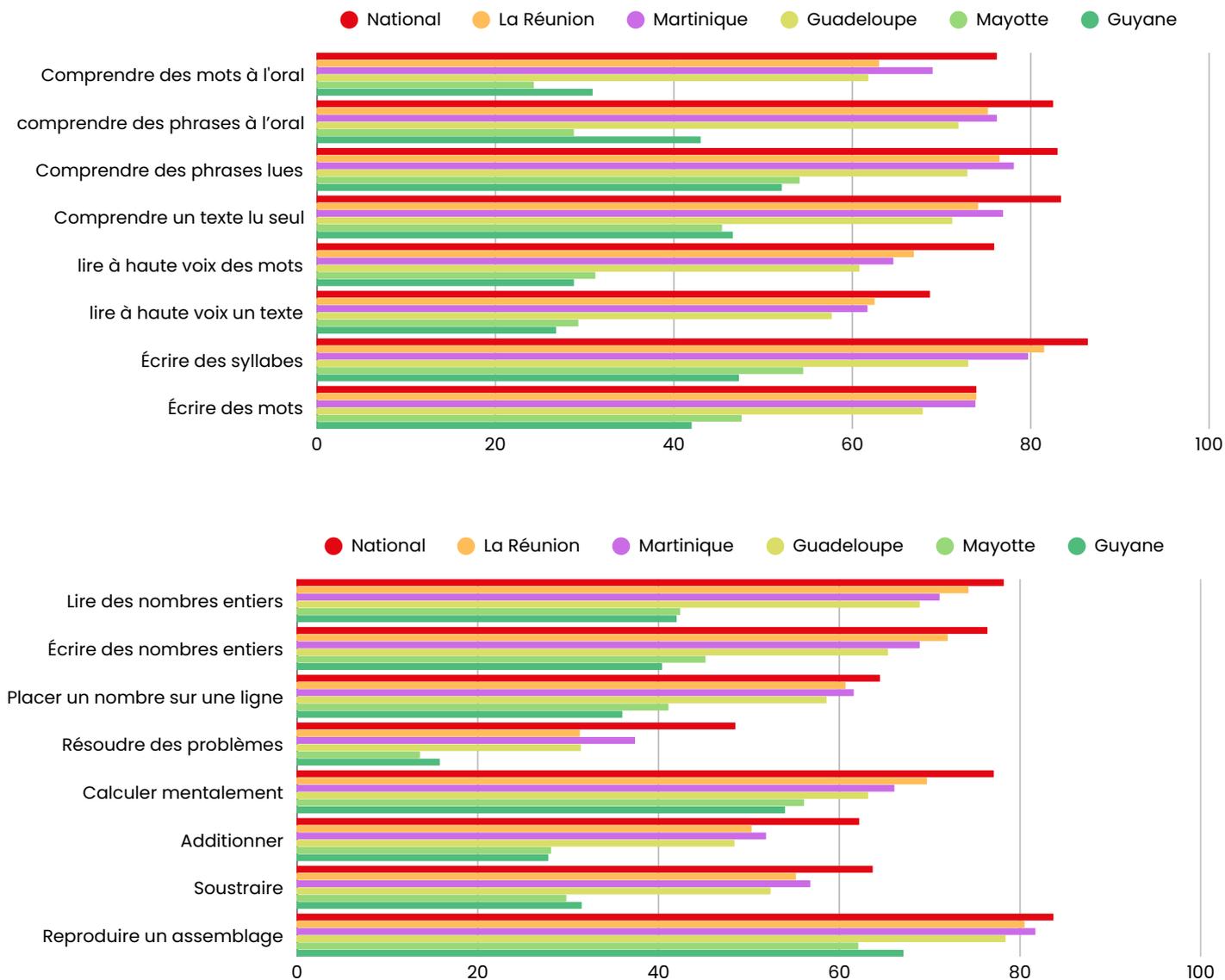
Les inégalités d'apprentissage entre REP+ et "hors EP" n'ont pas diminué ces dernières années. Au contraire, depuis 2018 ces inégalités se maintiennent à un haut niveau, voire se creusent légèrement pour les compétences les plus complexes. Les travaux de recherche (dont la méta-analyse menée par A. Bouguen, J. Grenet et M. Gurgand*) permettaient d'espérer un effet positif d'une concentration des moyens en GS, CP et CE1 en REP, avec le dédoublement des classes. Il a été annihilé par les injonctions pédagogiques particulièrement fortes en éducation prioritaire qui portent atteinte à la professionnalité enseignante.

* La taille des classes influence-t-elle la réussite scolaire ?" Note IPP n°28 septembre 2017

Les DROM en Sous-France

Marqués par des conditions de scolarisation dégradées, les performances scolaires des élèves des DROM mesurées par les évaluations nationales est singulièrement plus bas que la moyenne nationale, particulièrement à Mayotte et en Guyane. Les résultats sont en moyenne de 6 à 40 points inférieurs aux résultats nationaux.

Part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante du domaine évalué



Source : compilation de données produites par la DEPP à partir des résultats aux évaluations nationales CE1

Dans un contexte où les inégalités sociales y sont plus marquées que sur le reste du territoire national (PIB, taux de chômage, taux de pauvreté, cherté de la vie...), le manque de moyens, le bâti scolaire indigne, les conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels constituent des obstacles supplémentaires à l'objectif égalitaire qui devrait animer le ministère.



L'État doit mettre en place un plan pluriannuel pour la construction, la rénovation et l'équipement des écoles des DROM. Il permettrait de garantir l'accueil de tous les élèves dans de bonnes conditions dès 3 ans et de baisser les effectifs dans les classes.

Des inégalités qui se construisent dès le primaire...

Au début de l'école élémentaire, les filles ont des résultats équivalents aux garçons en mathématiques, mais nettement supérieurs en français. Elles conservent cet avantage en français à la sortie de l'école élémentaire. En mathématiques cependant, elles ont des résultats inférieurs en CE1.

Maîtrise satisfaisante en français et mathématiques à l'entrée en CP



Source : DEPP, évaluations nationales Repères CP, septembre 2023

Les filles ont une maîtrise supérieure aux garçons en français et une maîtrise similaire en mathématiques.

Maîtrise satisfaisante en français et mathématiques à l'entrée en CE1



Source : DEPP, évaluations nationales Repères CE1, septembre 2023

Les filles ont encore une maîtrise supérieure aux garçons en français mais une maîtrise inférieure en mathématiques.

... qui ont des conséquences sur l'ensemble de scolarité

Ce décrochage apparaît dès le CP. Si l'appétence des filles pour les mathématiques est équivalente à celle des garçons à la rentrée, un écart apparaît dès le 1er trimestre et se creuse tout au long de la scolarité.

A l'entrée en sixième, les filles ont un score moyen de 248, alors que les garçons ont un score de 259.

Aujourd'hui, en France, alors que 42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent que 25 % des étudiant-es qui intègrent des formations supérieures conduisant aux métiers d'ingénieurs et du numérique. Cette proportion stagne depuis 20 ans.*

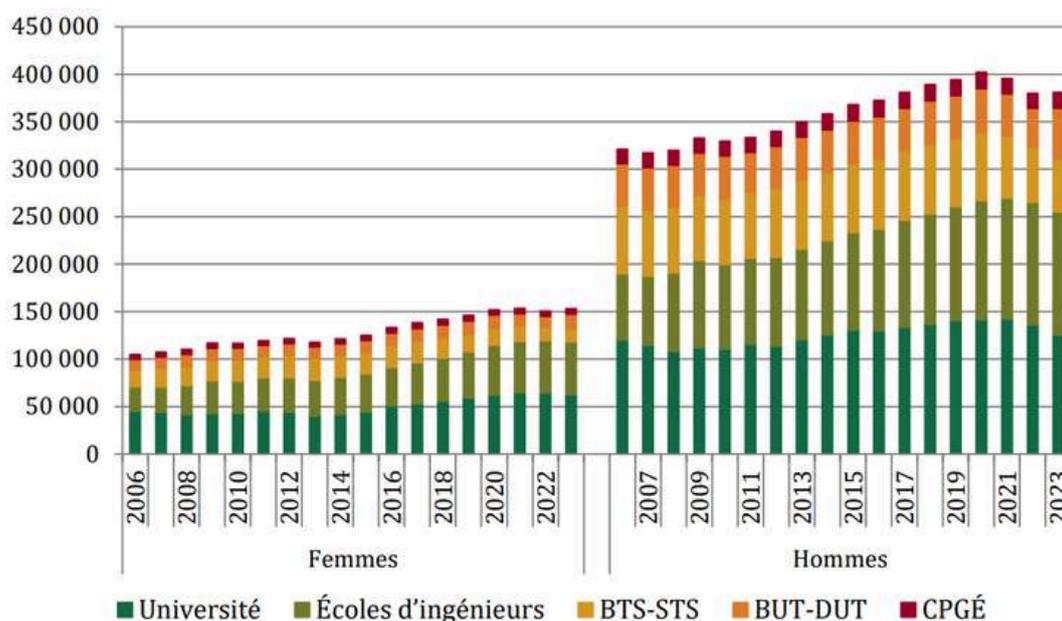
* Communiqué de presse ministériel, plan Filles et maths : <https://www.education.gouv.fr/communique-de-presse-plan-filles-et-maths-450370>

Les filles sont confortées dans un stéréotype de base. Malgré une maîtrise moins importante en français chez les garçons, le niveau en maths prime et permet en fin de cursus aux garçons d'accéder à des métiers plus valorisés et mieux rémunérés. Alors qu'à un niveau très général, les femmes réussissent mieux à l'école, les hommes demeurent largement surreprésentés dans les filières les plus prestigieuses et sélectives, qui conduisent aux emplois les plus rémunérateurs.

Cet écart n'est pas inné, sinon il serait identique dans tous les pays du monde. Les choses se jouent dès l'école primaire.**

**Rapport sur les inégalités en France, édition 2025. Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2025.

Évolution du nombre de femmes et d'hommes inscrits dans l'enseignement supérieur (toutes années confondues) en STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) depuis 2006



Source : RERS-DEPP et base centrale du pilotage de l'Education nationale, traitement mission.
Remarque : une même personne peut être inscrite à l'université et dans une autre formation.

Donner du pouvoir d'agir aux enseignant-es

Le système éducatif a mené depuis plus de 40 ans de nombreuses actions visant à favoriser l'égalité filles-garçons. Elles sont cependant restées longtemps à la porte de la classe et n'ont que peu activé le levier de la pédagogie et de la didactique des disciplines.*

* Rapport IGESR, "Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles", février 2025, <https://www.education.gouv.fr/filles-et-mathematiques-lutter-contre-les-stereotypes-ouvrir-le-champ-des-possibles-416773>



Tous les personnels doivent être formés tout au long de leur carrière à prendre conscience des discriminations présentes, à repérer les pratiques qui les renforcent et les transformer, en luttant notamment contre les stéréotypes de genre qui impactent notamment les pratiques enseignantes, pour aller vers l'égalité. Par ailleurs, dans tous les champs disciplinaires (histoire, sciences, littérature...), une attention doit être portée dès la maternelle à la place des femmes afin qu'elle soit réhabilitée.



ANNEXE



©FSJ - SNUipp

Depuis sa création, la FSU-SNUipp associe sa réflexion à celle de la recherche. Elle organise universités, colloques, stages, ateliers... Chaque année, l'Université d'automne propose de nombreuses conférences représentant toute la pluralité et la richesse en éducation avec plus de 20 chercheurs et chercheuses.

Rendez-vous incontournable

L'université d'automne est devenue un rendez-vous incontournable de la profession. Un lieu pour réfléchir collectivement à l'école et à sa démocratisation par la présentation de recherches et d'avancées scientifiques, mais aussi en interrogeant les pratiques pour les faire évoluer, en partageant les expériences et en réfléchissant aux questions didactiques...

Véritable moment de formation

L'université d'automne permet d'aborder les problématiques qui traversent l'école avec différents points de vue : pédagogiques, disciplinaires ou encore sociétaux.

Du 17 au 19 octobre 2025, à Port-Leucate, la FSU-SNUipp abordera avec les chercheuses et chercheurs invités l'ensemble des inégalités et discriminations que peuvent subir les élèves : inégalités sociales, de genre ou ethnoraciales, aggravées par les politiques éducatives depuis 2017. Les différents temps de l'UDA 2025 illustreront la volonté de la FSU-SNUipp de montrer qu'une autre école est possible.

Le sociologue **Fabrice Dhume-Sonzogni** ouvrira cette édition avec une plénière sur les discriminations scolaires et la mise en perspective des études les concernant. De façon inédite, et afin de décloisonner la réflexion, seront traitées simultanément des discriminations liées aux divers grands rapports sociaux : classisme, sexisme, racisme, validisme, LGBTQIphobie...

Sébastien Goudeau, Professeur d'Université en Psychologie Sociale, démontrera dans une autre plénière aux participantes et participants que « l'intelligence, ça s'apprend ».

Les ateliers permettront d'échanger sur les approches disciplinaires : Anne-Cécile Mathé, didacticienne des mathématiques, abordera l'enseignement de la géométrie, Catherine Huchet développera ses travaux sur la maîtrise de la langue écrite, avec la question de transmettre aux élèves les outils nécessaires pour se repérer dans un monde problématique, Xavier Leroux, professeur des écoles et chercheur présentera ses travaux sur la géographie.

L'EVARS aura toute sa place avec **Gaël Pasquier**, qui s'attachera à évoquer les pratiques enseignantes à l'école primaire pour construire l'égalité des sexes et des sexualités, l'EPS également avec l'intervention de Maxime Travert.

Brigitte Asselineau nous entraînera dans les pratiques de danse les plus enthousiasmantes.



Du côté de l'école primaire, le corps de l'élève dans le cadre scolaire sera interrogé par **Marie Gausse**, pendant que **Ghislain Leroy** interrogera la « performance enfantine » à l'école maternelle. **Brahim Azaoui** traitera du plurilinguisme, dans une perspective de collaboration écoles-chercheurs-familles.

L'école inclusive sera abordée avec deux entrées différentes : la relation PE / AESH sera au cœur de l'intervention de **Frédéric Grimaud**, PE et chercheur du chantier travail de la FSU-SNUipp. **Sébastien Ponnou**, quant à lui, s'interrogera sur les solutions que l'école inclusive peut apporter à la souffrance psychique des enfants.



L'UDA 2025 proposera aussi des ateliers relevant du métier ou de différents enjeux scolaires d'actualité : **Chloé Riban** développera la question des relations école/familles, avec un regard particulier sur les mères de familles populaires, le responsable du CNECSCO **André Tricot** nous parlera de l'intelligence artificielle à l'école.

Le chercheur **Patrick Rayou** questionnera « l'autonomie des élèves », sous le prisme des injonctions à l'autonomie, des pratiques réelles et des inégalités. Pour la formation initiale, **Julien Netter** rendra compte d'une expérimentation (très) positive d'un curriculum centré sur l'activité des élèves et les inégalités d'apprentissage. La géographe **Magali Reghezza-Zitt** abordera l'impact du réchauffement climatique sur l'école.



La diversité des thèmes de travail et la qualité des interventions permettent de construire du collectif et d'alimenter la réflexion en faveur d'une école de la réussite de toutes et tous. L'université d'automne propose à la profession une formation et un espace de réflexion que l'institution ne lui apporte plus.

Elle permet aussi d'avoir le regard critique nécessaire afin d'aborder les nouvelles mesures et réformes mises en place. Elle est également un moment convivial et chaleureux, apprécié des participantes et participants.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 25 AOÛT 2025

Contact presse

Nolwenn Clark / nolwenn.clark@snuipp.fr / 07 49 69 81 36

Salle de presse

https://www.snuipp.fr/press_publications

Site national

<https://www.snuipp.fr>

Facebook

<https://www.facebook.com/snuipp>

Bluesky

@fsu-snuipp.bsky.social

Instagram

https://www.instagram.com/fsu_snuipp/

Youtube

<https://www.youtube.com/@snuippfsu6539>

